

**Ce document a été produit
sous la supervision de**

Chantal Gagnon, directrice
Direction de l'environnement
et du développement durable.

**L'ÉQUIPE
TECHNIQUE**

Coordination

Danielle Lussier, chef d'équipe
Équipe de coordination –
Développement durable,
Direction de l'environnement et
du développement durable.

Rédaction

Natacha Beauchesne,
Frédéric Dumais,
Rémi Haf,
Patrick Lapierre,
François Miller,
Équipe de coordination –
Développement durable,
Direction de l'environnement
et du développement durable.
Thierry Larrivée,
Direction des communications et
des relations avec les citoyens.

Conception graphique

Studio de design graphique,
Ville de Montréal
Direction des communications
et des relations avec les citoyens.
000413-3532 (09-2010)

L'équipe technique tient à
remercier les partenaires et
le personnel de l'administration
municipale qui ont collaboré de
près ou de loin à la démarche
d'élaboration du Plan de
développement durable de
la collectivité montréalaise
2010-2015.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE **2010-2015**



ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

**SUR CE SITE,
VOUS TROUVEREZ**

- LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015;
- UNE VERSION SYNTHÈSE;
- LE PLAN CORPORATIF DE MONTRÉAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2010-2015;
- LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS À METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN 2010-2015;
- DES CONSEILS UTILES POUR INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN;
- LE BULLETIN D'INFORMATION DOMINO ET DES ACTUALITÉS.

MOT DES ÉLUS



Bâtir une ville d'avenir implique de se préoccuper du legs laissé aux générations futures, de respecter les ressources, d'être responsable dans sa consommation et dans la gestion de l'environnement. C'est pourquoi, dès 2002, nous avons progressivement fait en sorte que tous nos projets à Montréal soient menés dans le respect des principes du développement durable.



Chef de file en développement durable et même pionnière dans son approche, Montréal a la satisfaction de voir plusieurs grandes villes de la planète s'inspirer de notre expérience.

Qu'il s'agisse de l'environnement, de la qualité de l'air et de celle de l'eau, de l'habitation, du transport ou de tout ce qui touche à notre qualité de vie, nous avons fait le choix d'agir plus et d'agir mieux. Nous avons parié sur le dynamisme des créateurs et des entrepreneurs de Montréal, de l'ensemble des citoyennes et citoyens qui aiment leur ville. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir gagné ce pari.

Vous avez entre les mains le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il est le fruit du travail et de la mobilisation de plus de 180 acteurs de tous les horizons, organismes, entreprises, tous engagés, avec la Ville de Montréal, à mettre l'épaule à la roue.

Nous fixons des objectifs ambitieux pour une société plus durable : réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, meilleur gestion de l'eau potable, récupération des matières recyclables et organiques, respect et augmentation de la biodiversité.

Grâce à ce plan solide, Montréal sera plus encore écoresponsable, créative et inventive. Tous ensemble, passons à un rythme supérieur!

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Alan DeSousa, FCA
Vice-président du comité exécutif
Responsable du développement durable

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Fruit de la collaboration de plus de 180 organisations de tous les horizons de la société montréalaise, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 fait suite au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, qui couvrait la période 2005-2009.

Ce Plan a été élaboré en misant sur les acquis de la démarche antérieure, soit une approche de concertation, dont Montréal assume le leadership, et la mise en œuvre d'actions concrètes réalisées par l'administration municipale et des partenaires engagés.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 est construit autour des cinq mêmes orientations.

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Nouveauté, les actions identifiées visent aussi à atteindre neuf grands objectifs de développement durable précis, dont sept sont assortis d'une cible à atteindre. Certains de ces objectifs sont particulièrement ambitieux et nécessiteront des efforts soutenus de la part de l'ensemble des parties intéressées. Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 en est un exemple assez éloquent.

Des actions supplémentaires au regard des valeurs de solidarité et d'équité et du défi de la relève sont également identifiées afin de sensibiliser davantage l'administration municipale et les partenaires à la dimension sociale du développement durable.

À l'instar de son prédécesseur, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ne prendra tout son sens qu'à travers sa mise en œuvre. L'administration municipale et les partenaires devront, d'une part, s'engager à poser des gestes concrets pour contribuer aux actions du Plan, et celles-ci devront faire l'objet d'un suivi rigoureux. Enfin, des outils de mobilisation et d'information seront aussi développés dans le but d'atteindre les objectifs et de mobiliser le plus grand nombre autour du Plan 2010-2015.

Avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015, Montréal confirme son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole.

Ces documents tracent un itinéraire vers une métropole dynamique, équitable et écologique. Ils visent à faire progresser Montréal – tant l'entité administrative et politique que les organisations et citoyens qui la composent – vers un développement qui soit plus durable.

Ensemble pour une métropole durable traduit cette approche singulière qui incite à une mobilisation collective et à une multiplication des actions et initiatives en développement durable, où le tout devient plus que la somme des parties.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES ÉLUS

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION

9 Plan 2010-2015 en bref

13 PLAN D'ACTION

ORIENTATION

15 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

16 **OBJECTIF** : Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

22 **OBJECTIF** : Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ($30 \mu\text{g} / \text{m}^3$) d'ici 2020

ORIENTATION

27 ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

28 **OBJECTIF** : Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la Ville chaque année

ORIENTATION

37 PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

38 **OBJECTIF** : Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

42 **OBJECTIF** : Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

46 **OBJECTIF** : Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

ORIENTATION

51 ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

52 **OBJECTIF** : Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020

56 **OBJECTIF** : Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

ORIENTATION

61 AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

62 **OBJECTIF** : Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

67 VOLET SOCIAL

71 INTERVENTIONS SOUHAITÉES DES GOUVERNEMENTS SUPÉRIEURS

73 MISE EN ŒUVRE

81 RÉFÉRENCES

ANNEXES

- 83 ANNEXE 1
Suite des actions du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dans le cadre du Plan 2010-2015
- 87 ANNEXE 2
Liens entre les principes directeurs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable
- 88 ANNEXE 3
Liens entre les thèmes et les actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- 93 ANNEXE 4
Sommaire du cadre de référence 2010 du programme *Quartiers 21*
- 95 ANNEXE 5
Canevas pour les Plans locaux de développement durable
- 105 ANNEXE 6
Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

LISTE DES TABLEAUX

- 10 TABLEAU 1
Plan 2010-2015 en bref
- 24 TABLEAU 2
Concentration de particules fines dans l'air ambiant obtenue aux différentes stations d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal
- 48 TABLEAU 3
Taux de récupération de l'agglomération montréalaise par type de matières (%)
- 58 TABLEAU 4
Certifications « témoins » et cibles associées

- 84 TABLEAU 5
Suite des actions du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dans le cadre du Plan 2010-2015
- 87 TABLEAU 6
Liens entre les principes directeurs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable
- 88 TABLEAU 7
Liens entre les thèmes et les actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- 94 TABLEAU 8
Exemples de champs d'action pour les projets *Quartiers 21* en lien avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

LISTE DES FIGURES

- 7 FIGURE 1
Modèle organisationnel pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan 2010-2015
- 8 FIGURE 2
Grandes étapes d'élaboration du Plan 2010-2015
- 18 FIGURE 3
Émissions de GES de la collectivité montréalaise (2003)
- 40 FIGURE 4
Quantité d'eau potable produite annuellement à Montréal
- 76 FIGURE 5
Périodes de mesure des objectifs

INTRODUCTION

POURQUOI PARLE-T-ON DE DEVELOPPEMENT DURABLE?



Les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines ont augmenté de 70 % entre 1970 et 2004.

Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009.



En Amérique du Nord, le trajet moyen parcouru par un aliment, du champ à la table, est de 2 500 kilomètres.

Source : Worldwatch Institute, 2002.



En 1971, 80 % des jeunes écoliers au Canada marchaient pour aller à l'école, alors qu'aujourd'hui, environ 70 % des enfants empruntent un mode de transport motorisé pour s'y rendre.

Source : Groupe de recherche Ville et mobilité, 2008.



Au Canada, la consommation d'eau par habitant est deux fois plus élevée qu'en Europe.

Source : Environnement Canada, 2010.

Les phénomènes météorologiques extrêmes mettent en évidence la vulnérabilité des collectivités et des infrastructures essentielles du Canada aux changements climatiques.

Source : Ressources naturelles Canada, 2007.



Les Canadiens produisent près de deux fois plus de déchets que les Japonais.

Source : The Conference Board of Canada, 2008.

Les activités humaines ont causé entre 50 et 1 000 fois plus d'extinctions au cours des 100 dernières années que les processus naturels n'auraient engendrées.

Source : Millenium Ecosystem Assessment, 2005.



Environ 60% des services fournis par les écosystèmes sont en train d'être dégradés ou sont utilisés de manière non durable.

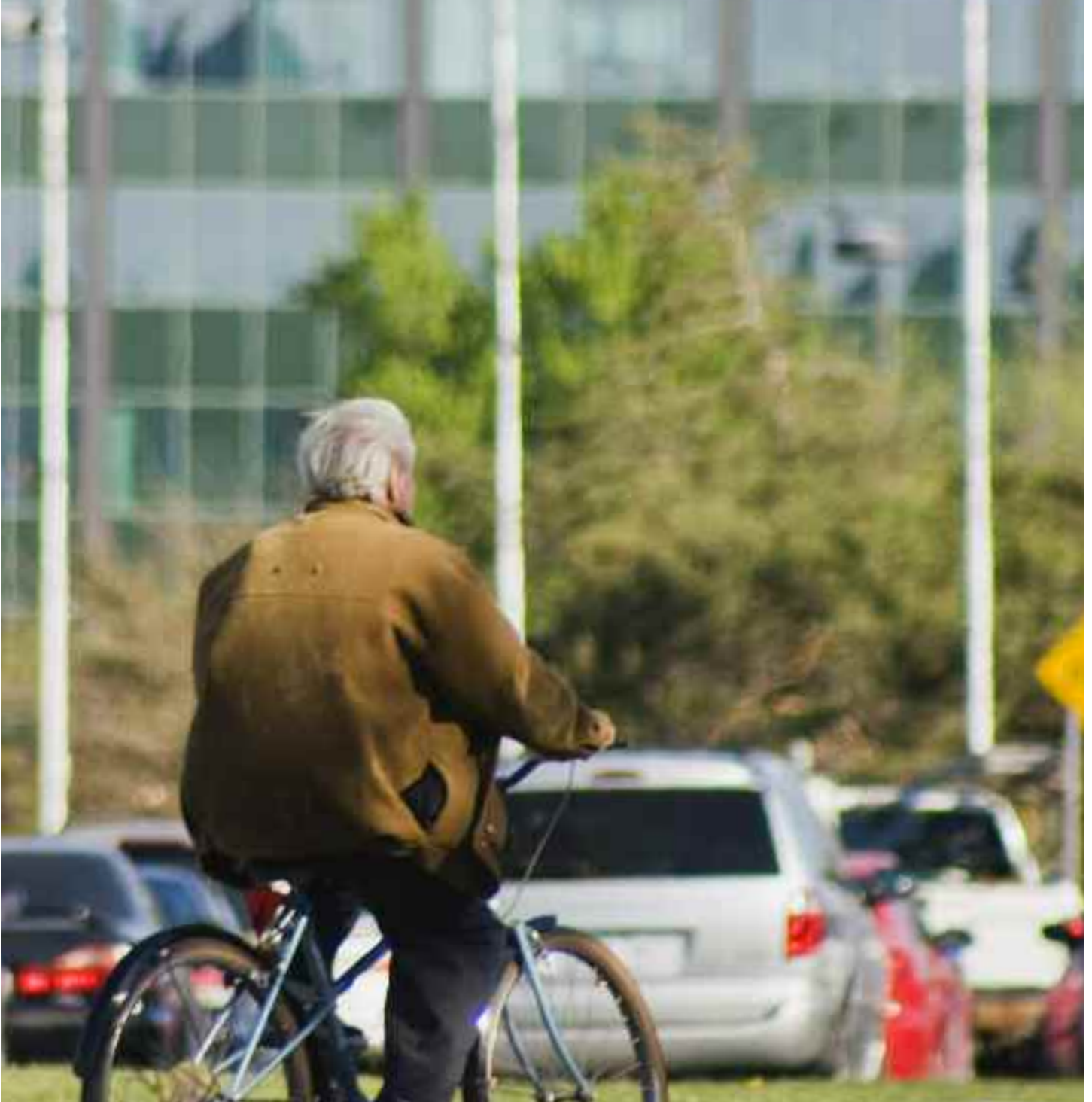
Source : Millenium Ecosystem Assessment, 2005.

En 2008 et 2009, les investissements dans les énergies vertes (solaire, éolienne, géothermique, etc.) ont dépassé ceux effectués dans les énergies conventionnelles.

Source : Renewable Energy Policy Network for the 21st Century (REN 21), 2010.

**« Nous conduisons vers
l'avenir en n'utilisant
que notre rétroviseur. »**

- Marshall McLuhan



DANS UN CONTEXTE OÙ PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION MONDIALE VIT EN ZONE URBAINE, ET QUE CETTE PROPORTION DEVRAIT ATTEINDRE 70 % D'ICI 2050 (ONU, 2007), UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE REPRÉSENTE UN DÉFI MAJEUR ET PRIMORDIAL À RELEVER POUR L'ENSEMBLE DES VILLES, TANT EN MATIÈRE DE TRANSPORT, DE LOGEMENT, D'URBANISME, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'ENVIRONNEMENT QUE DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, ETC.

.....

Il est évident aujourd'hui que le développement urbain de demain ne peut être la poursuite des pratiques du passé. Il ne peut plus s'appuyer sur le principe unique de la croissance économique et de l'expansion territoriale, sans tenir compte des effets sur la qualité de vie, sur l'épanouissement social ou encore sur l'équilibre des écosystèmes. Bien qu'il soit associé au progrès des sociétés, le mode de vie urbain a aussi généré des problèmes environnementaux, économiques et sociaux auxquels la planète toute entière est confrontée.

Certains enjeux environnementaux sont particulièrement préoccupants. Les changements climatiques, dont les effets commencent d'ores et déjà à se manifester, figurent parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle. Si bon nombre de grandes villes ont démontré leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), elles font néanmoins face à la nécessité de réduire au minimum les impacts de ces changements climatiques. Par ailleurs, bien que des efforts considérables aient été menés pour réduire les sources de pollution dans les sociétés occidentales – notamment dans l'air, l'eau ou les sols – la croissance de la production et de la consommation génère toujours des impacts importants sur l'environnement et la qualité de vie en milieu urbain.

De plus, les grandes villes sont aussi le lieu où se concentrent plusieurs enjeux sociaux. L'accès au logement et à l'emploi, la cohabitation socio-culturelle et les changements démographiques sont quelques-unes des questions qui caractérisent les métropoles. Ces éléments peuvent contribuer à accroître des disparités entre les individus, les groupes et les quartiers et mettre en cause la cohésion sociale.

Enfin, les grandes villes sont devenues les moteurs du développement économique. Désormais en compétition les unes envers les autres, elles cherchent à se positionner pour maintenir leur compétitivité et leur attractivité tant à l'échelle

régionale qu'internationale. En parallèle, le développement économique exerce des pressions croissantes sur les ressources naturelles, notamment le pétrole. De plus en plus de grandes villes misent donc sur l'innovation et une économie plus verte pour se distinguer, attirer les talents et tendre vers le déploiement de solutions individuelles et collectives qui réduisent leur empreinte écologique.

Le rôle des municipalités est ainsi appelé à devenir de plus en plus important au cours des prochaines décennies dans la mise en œuvre de politiques et de stratégies locales où le développement durable apparaît comme le « fil d'Ariane ».

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan 2010-2015), Montréal confirme son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole. Fruit d'un effort collectif, il s'inscrit à la suite de la démarche amorcée par le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009 (Premier plan) et en complémentarité du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 (Plan corporatif).

Ces documents tracent un itinéraire vers une métropole dynamique, équitable et écologique. Ils visent à faire progresser Montréal – tant l'entité administrative et politique que les organisations et citoyens qui la composent – vers un développement qui soit plus durable.

Ensemble pour une métropole durable traduit cette approche singulière qui incite à une mobilisation collective et à une multiplication des actions et initiatives en développement durable où le tout devient plus que la somme des parties.

Définition du développement durable

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989). Le développement durable y est défini comme :

«... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»*

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Culture et développement durable

La mouvance mondiale des dernières années associe de plus en plus la culture au concept de développement durable. S'inscrivant dans ce mouvement, l'*Agenda 21* de la culture promu par l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), revendique notamment l'intégration de la culture à titre de quatrième pilier du développement durable, afin qu'il agisse parallèlement aux piliers social, environnemental et économique.

HISTORIQUE

La volonté de se doter d'un premier plan stratégique en matière de développement durable est issue du Sommet de Montréal tenu en juin 2002. Plusieurs organisations ayant à cœur le développement durable de la métropole ont par la suite souligné leur engagement à travailler aux côtés de l'administration municipale en adhérant, en octobre 2003, à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable* et en s'engageant, à titre de partenaire, à réaliser certaines actions particulières.

Adopté le 20 avril 2005 par le comité exécutif de Montréal, le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise s'est échelonné sur une période de cinq ans.

Membre du CGLU, Montréal a été l'une des premières villes à entériner l'*Agenda 21 de la culture* en mai 2005 alors que le gouvernement provincial s'est engagé pour sa part à livrer un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec d'ici 2012. Pionnière de la reconnaissance de l'importance de la composante culturelle dans le développement des villes, Montréal souhaite poursuivre sur cette lancée en incluant la perspective culturelle dans sa stratégie de développement durable. Montréal abonde ainsi dans la ligne de pensée de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui qualifie la diversité culturelle de « patrimoine de l'humanité », en affirmant qu'elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et futures.

Vision de Montréal en développement durable ¹

Ensemble pour une métropole durable

Montréal est une ville à échelle humaine, fière et respectueuse de son héritage, où tous agissent pour en faire une collectivité vibrante, prospère, solidaire, viable et démocratique. Ainsi, Montréal, les citoyens et les leaders institutionnels de la collectivité font du développement durable une priorité.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015 : UNE CONTINUITÉ

Le Plan 2010-2015 a été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires et en misant sur les acquis du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, soit :

- Une approche de concertation, dont l'administration municipale assume le leadership.
- Une administration et des partenaires qui, conjointement, mettent en œuvre des actions.
- Des principes directeurs :
 1. Une collectivité au cœur du développement durable.
 2. Une meilleure qualité de vie.
 3. Une protection accrue de l'environnement.
 4. Une croissance économique durable.
- Des orientations en développement durable pour Montréal.

1 Cette vision a été développée par les membres du comité de liaison du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le Plan 2010-2015 intègre et bonifie certaines des actions qui avaient préalablement été identifiées dans le Premier plan (voir annexe 1) alors que d'autres sont désormais considérées comme faisant partie des activités municipales régulières. Précisons que le Bilan synthèse 2005-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise indique que près de 90 % des contributions que Montréal s'était engagée à réaliser ont été mises en œuvre ².

Le Plan 2010-2015 fait également suite à plusieurs outils de planification et d'intervention structurants que Montréal a adoptés au cours des dernières années, entre autres :

- Le Plan d'urbanisme.
- Le Plan de transport.
- La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- Imaginer - Réaliser Montréal 2025.
- La Stratégie de développement économique – réussir@montréal.
- Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR).

- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.
- La Politique de l'arbre.

Enfin, le Plan 2010-2015 est cohérent avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Gouvernement du Québec, 2007). Cette stratégie, qui se veut un projet de société, vise à « influencer et à encourager les citoyens et les entreprises à recourir aux pratiques qui contribuent aux objectifs de développement durable » (voir annexe 2).

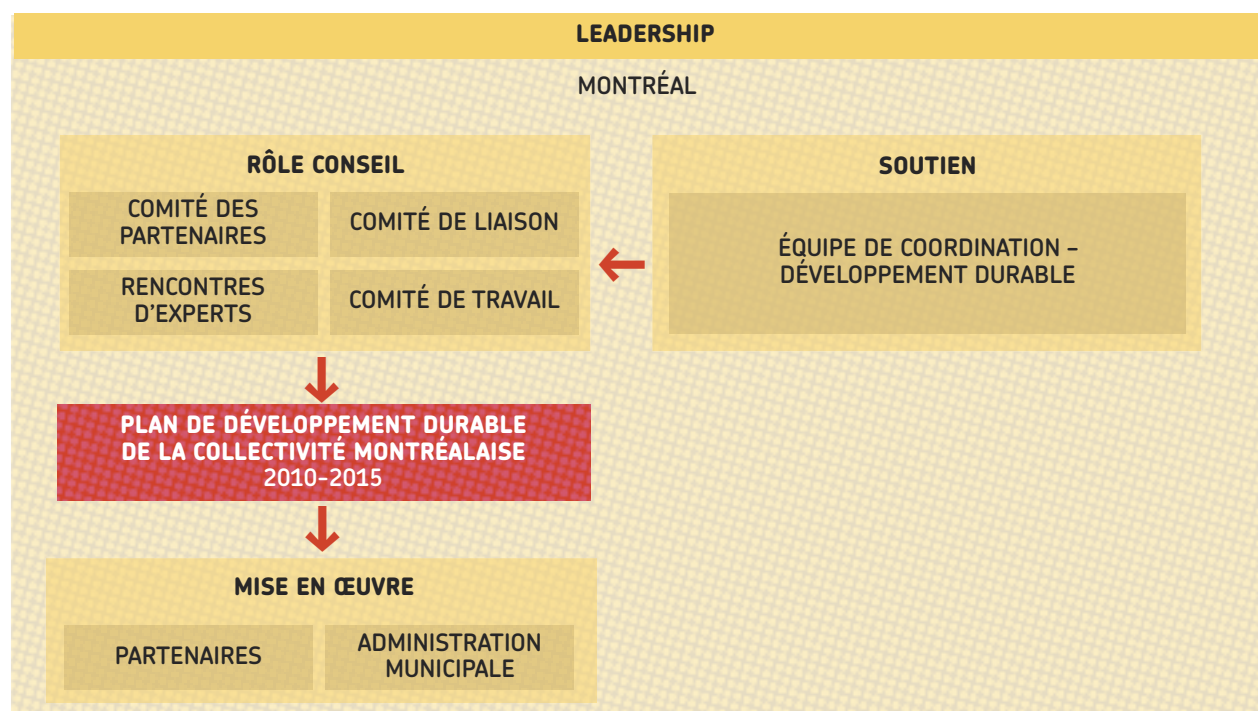
Une fois combinées, toutes ces initiatives font progresser Montréal sur la voie du développement durable.

Démarche d'élaboration

Sous le leadership de l'administration municipale, l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 a mobilisé plusieurs services municipaux, administrations locales et partenaires, regroupés au sein de différents comités (voir figure 1). Le contenu du document est le fruit de ce dialogue constant.

FIGURE 1

MODÈLE ORGANISATIONNEL POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2010-2015



2 Cinq bilans annuels et un bilan synthèse 2005-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise sont disponibles sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

COMITÉS PARTICIPANT À LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Comité de liaison

Ce comité regroupe des individus en fonction de leur expérience, leurs connaissances en développement durable et le leadership qu'ils exercent dans leur milieu. Son rôle est de participer activement aux grandes étapes liées à l'élaboration du Plan 2010-2015 et de relayer les préoccupations qui, selon eux, sont celles de leur milieu respectif.

Comité de travail

Ce comité regroupe des membres du comité de liaison qui souhaitent s'associer plus étroitement aux travaux entourant l'élaboration du Plan 2010-2015.

Comité des partenaires

Ce comité regroupe les organisations qui se sont engagées dans la mise en œuvre du Premier plan, ainsi que des représentants des administrations locales et des services municipaux³. Son rôle est de prendre part aux discussions touchant le contenu (axes d'intervention, orientations,

objectifs et actions) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Les participants au comité des partenaires relayent ce contenu dans leur organisation respective, afin que cette dernière s'engage à mettre en œuvre des actions du Plan 2010-2015.

Rencontres d'experts

Les rencontres d'experts ont réuni des spécialistes de différentes disciplines pour contribuer aux réflexions sur certains objectifs et actions du Plan 2010-2015. Les thèmes suivants ont été abordés : émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, rétention des familles, consommation d'eau, économie verte et biodiversité/verdissement.

Équipe de coordination –

Développement durable

L'Équipe de coordination – Développement durable relève de la Direction de l'environnement et du développement durable de Montréal. Son rôle est entre autres de soutenir les travaux des différents comités et d'assurer la coordination et le suivi du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DÉMARCHE MONTRÉLAISE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE OU POUR ENGAGER VOTRE ORGANISATION DANS LE PLAN 2010-2015, VISITEZ :
VILLE.MONTREAL.QC.CA/DEVELOPPEMENTDURABLE

FIGURE 2 GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN 2010-2015

PRINTEMPS 2008

» Comité de liaison : Élaboration d'une vision de développement durable pour Montréal.*

AUTOMNE 2008

» Évaluation de la démarche du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009.

MARS 2009

» Rencontre des partenaires : Identification des axes d'intervention.

JUILLET-SEPTEMBRE 2009

» Rencontres d'experts : Identification des objectifs.

SEPTEMBRE 2009-MAI 2010

» Deux rencontres de partenaires et rencontres d'experts : Identification des actions et des contributions.

JUIN 2010

» Rencontres des partenaires et du comité de liaison : Présentation pour commentaires de la proposition préliminaire du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

AOUT-SEPTEMBRE 2010

» Engagement des partenaires et adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

* Tout au long de la démarche d'élaboration des rencontres ont eu lieu avec le comité de liaison, le comité de travail et les différentes instances municipales concernées pour enrichir le contenu du Plan.

3 À la fin de 2009, on comptait près de 180 organisations engagées dans le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

PLAN 2010-2015 EN BREF

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 mobilise l'administration municipale et des organisations partenaires autour d'orientations, d'objectifs ainsi que d'actions particulières. Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015 alors que les partenaires s'engagent aux actions qu'ils souhaitent mettre de l'avant. Cette contribution combinée de Montréal et de partenaires aux actions du Plan 2010-2015 est un des principaux éléments distinctifs de la démarche montréalaise de développement durable.

Le Plan 2010-2015 est construit autour des cinq mêmes orientations que le Premier plan :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

De ces orientations découlent neuf objectifs et des actions qui s'y rattachent.

Bien que tous les objectifs proposés dans le Plan 2010-2015 considèrent les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique) des actions supplémentaires ont été ajoutées au regard des valeurs de solidarité et d'équité et du défi de la relève.

Le tableau à la page suivante présente une version synthèse du Plan 2010-2015. Les actions identifiées d'un point rouge relèvent uniquement de l'administration municipale, tandis que les autres s'adressent aussi aux partenaires.



TROIS THÈMES INTÉGRATEURS

Trois grands thèmes sont reliés à la majorité des actions du Plan 2010-2015 :

- **Adaptation et mitigation** : plusieurs actions visent à minimiser les impacts appréhendés des changements climatiques.
- **Quartier** : plusieurs actions ont une incidence directe à une échelle locale.
- **Économie verte** : plusieurs actions stimulent l'innovation et l'efficacité économique.

Ces thèmes résument les principaux axes d'intervention identifiés au début de la démarche et illustrent le caractère transversal des actions proposées dans le Plan 2010-2015. L'annexe 3 présente les liens entre les thèmes et les actions.

TABLEAU 1
PLAN 2010-2015 EN BREF

ORIENTATION Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.	ORIENTATION Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
OBJECTIF Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 ACTIONS 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2 Réduire la dépendance à l'automobile 3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments 4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels 5 Encourager l'électrification des transports 6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques	OBJECTIF Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année ACTIONS 12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique 13 Aménager des quartiers durables ● 14 Apaiser la circulation 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur 16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial
OBJECTIF Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m³) d'ici 2020 ACTIONS 7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain 8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux ● 9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune ● 10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air 11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments	ORIENTATION Pratiquer une gestion responsable des ressources OBJECTIF Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000 ACTIONS 17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites 18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité 19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable OBJECTIF Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau ACTIONS 20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

- 21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

OBJECTIF

Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

ACTIONS

- 22 Implanter des mesures de réduction à la source
- 23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation
- 24 Tenir des événements écoresponsables

ORIENTATION

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

OBJECTIF

Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020

ACTIONS

- 25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres
- 26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts
- 27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable

OBJECTIF

Augmenter de 30% le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

ACTIONS

- 28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable

- 29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification

- 30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

ORIENTATION

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

OBJECTIF

Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20% à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007

ACTIONS

- 31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité
- 32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain
- 33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
- 34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

Volet social

ACTIONS

- 35 Être solidaire
- 36 Être équitable
- 37 Assurer la relève

- Ces actions relèvent uniquement de l'administration municipale tandis que les autres actions s'adressent aussi aux partenaires.



Échéancier par rapport aux objectifs

Le Plan 2010-2015 comprend des objectifs chiffrés et mesurables associés à chacune des orientations⁴. Trois objectifs comportent des échéances particulières en lien avec des engagements municipaux existants. L'objectif sur la réduction du solde migratoire qui se termine en 2012 est en lien avec le Plan d'action famille. Celui sur la réduction de la production de l'eau potable découle de l'engagement du maire de Montréal avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Enfin, l'objectif sur la récupération des matières résiduelles est inscrit au Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

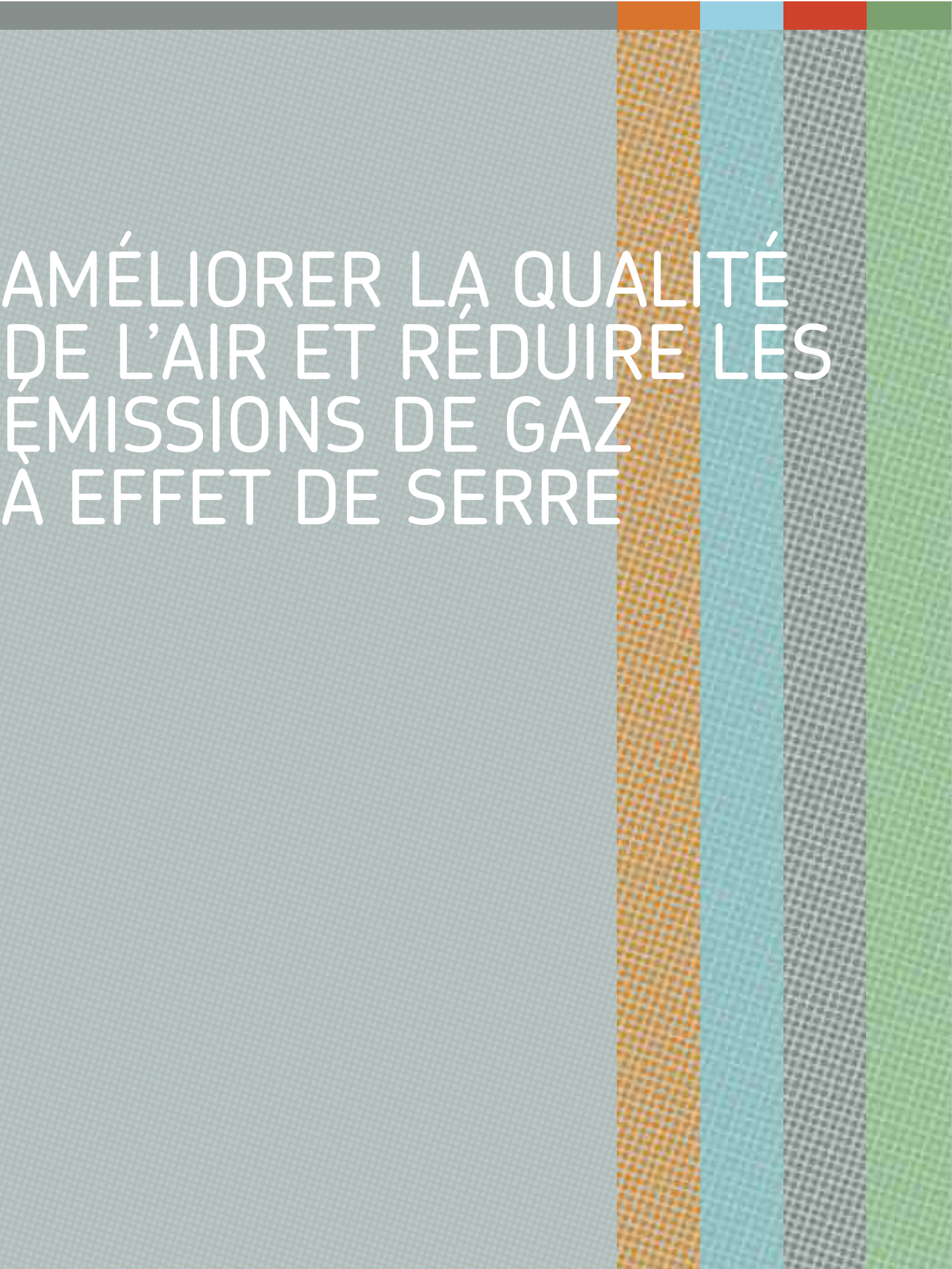
Pour les objectifs en matière de réduction des émissions de GES, de qualité de l'air et de certifications, l'année 2020 est l'échéancier de référence. Il tient compte des engagements internationaux et du temps nécessaire pour mettre en place les changements. L'objectif sur la canopée comporte une échéance plus longue, 2025, puisque l'expansion de celle-ci demande du temps. Seuls les objectifs sur les eaux de ruissellement et sur l'économie verte ne sont pas chiffrés, en l'absence de données disponibles actuellement dans ces domaines particuliers.

⁴ Les données relatives aux objectifs chiffrés concernent le territoire de l'agglomération de Montréal, sauf celui sur la canopée qui s'applique uniquement au territoire des 19 arrondissements de Montréal.

PLAN D'ACTION

« La meilleure façon de prédire
l'avenir, c'est de le créer. »

- Peter Drucker

The page features a decorative header with a horizontal bar at the top divided into five colored segments: grey, orange, light blue, red, and green. Below this, the background is composed of vertical stripes with different textures: a large grey textured area on the left, followed by orange, light blue, dark grey, and green textured stripes on the right. The text is overlaid on the grey textured area.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

LA RÉDUCTION DES GES
PASSE PAR UNE MEILLEURE
GESTION DES RESSOURCES
ET UNE DIMINUTION DE
L'IMPACT CARBONE DES
ACTIVITÉS.

...ÉCONOMIQUE

LE DÉVELOPPEMENT DE
MESURES DE RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS DE GES
STIMULE L'INNOVATION
ÉCONOMIQUE.

...SOCIALE

LA RÉDUCTION DES GES
PASSE PAR DES MESURES
BÉNÉFIQUES À LA
POPULATION, DONT UNE
OFFRE ACCRUE DE
TRANSPORTS COLLECTIFS
ET ACTIFS, AINSI QUE DES
LOGEMENTS PLUS
ÉCOÉNERGÉTIQUES.



AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'AIR ET RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE

RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE
D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

ACTIONS

- 1 » Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la collectivité montréalaise
- 2 » Réduire la dépendance à l'automobile
- 3 » Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments
- 4 » Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels
- 5 » Encourager l'électrification des transports
- 6 » Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT SANS CONTREDIT UN DES ENJEUX MAJEURS DU XXI^e SIÈCLE ET LES RAPPORTS SCIENTIFIQUES NE CESSENT DE RÉPÉTER L'URGENCE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) AFIN DE LIMITER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE. À CE TITRE, LES CONCLUSIONS DU QUATRIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC) DES NATIONS UNIES AFFIRMENT QU'IL SERAIT NÉCESSAIRE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS MONDIALES DE GES DE 25 À 40 % AU-DESSOUS DU NIVEAU DE 1990 POUR LES PAYS INDUSTRIALISÉS. CELA PERMETTRAIT DE LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL À ENVIRON 2 °C À L'HORIZON DE 2020, SEUIL AU-DELÀ DUQUEL UN POINT DE NON RETOUR SEMBLE INÉVITABLE POUR PLUSIEURS RÉGIONS DU GLOBE. LES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE (COP15) DE DÉCEMBRE 2009 SONT AUSSI DE LIMITER LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE À 2 °C.

LES VILLES ONT UN RÔLE PRIMORDIAL À JOUER FACE À CETTE NOUVELLE RÉALITÉ CLIMATIQUE DE PAR LEURS RESPONSABILITÉS : URBANISME, INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE TRANSPORT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENT, ETC.

POUR SA PART, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE, EN COMPAGNIE DE MAIRES DE NOMBREUSES VILLES LORS DU QUATRIÈME SOMMET DES LEADERS MUNICIPAUX SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES TENU À MONTRÉAL EN DÉCEMBRE 2005 À RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GES DE SA COLLECTIVITÉ D'ICI 2020. PREMIER PAS DANS CETTE DIRECTION, MONTRÉAL A ADOPTÉ EN 2007 UN PLAN VISANT À RÉDUIRE SES PROPRES ÉMISSIONS CORPO-
RATIVES DE GES DE 20 % D'ICI 2012.

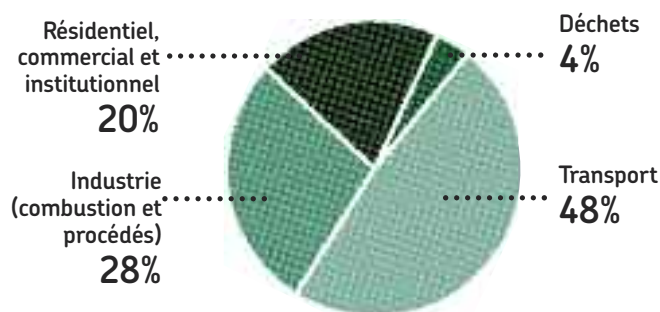
ÉTAT DE LA SITUATION

Selon l'inventaire de la collectivité montréalaise, les émissions de GES étaient de 13,7 mégatonnes (Mt) en 2003. Le secteur des transports est la première source avec 48 % (6,7 Mt), suivi par le secteur industriel avec 28 % (3,8 Mt), principalement en raison de l'industrie pétrolière qui représente à elle seule 70 % des émissions de ce secteur. Enfin, le secteur des bâtiments représente 20 % des émissions (2,7 Mt) notamment en raison de l'utilisation du gaz naturel et du mazout (voir figure 3).

Montréal ne dispose pas actuellement d'un inventaire des émissions de GES de la collectivité pour l'année 1990. Cependant, à partir des données provinciales, une extrapolation a été faite afin d'obtenir un ordre de grandeur probable de l'effort en mégatonne de CO₂ que pourrait représenter une réduction de 30 % des émissions de GES.

Les émissions de GES sur le territoire montréalais se chiffraient à un peu moins de 14 Mt en 2003. Si on pose l'hypothèse que les émissions de GES de Montréal ont suivi une progression similaire à celles de la province, les émissions de Montréal auraient été d'un peu plus de 13 Mt de GES en 1990. Selon une première estimation et si le niveau des émissions de GES se maintient, une réduction de 30 % représenterait une baisse d'environ 4 Mt des émissions de GES d'ici 2020. Il convient de souligner qu'une réduction importante des émissions de GES contribuerait aussi à réduire les émissions de polluants atmosphériques, ce qui aurait un effet bénéfique sur la qualité de l'air ambiant.

FIGURE 3
ÉMISSION DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE (2003)



Source : Ville de Montréal, 2006.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES pour la période 2012-2020, contenant des mesures quantifiables et auquel l'ensemble de la collectivité montréalaise sera appelé à contribuer.
- Réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport.
- Diminuer les émissions de GES pour ses bâtiments et limiter l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments.
- Améliorer la performance environnementale de son parc de véhicules conventionnels.
- Encourager l'électrification des transports.
- Participer aux campagnes de sensibilisation aux changements climatiques qui s'adressent aux citoyens et aux employés afin d'adopter des comportements permettant de réduire les émissions de GES.

De plus, l'atteinte de l'objectif dépendra en partie des mesures de réduction des émissions de GES que mettront en œuvre les gouvernements supérieurs. En effet, la Fédération canadienne des municipalités estimait qu'en 2006, 44 % des émissions de GES au Canada étaient sous le contrôle direct ou indirect des villes (Fédération canadienne des municipalités, 2009). Le gouvernement du Québec a déjà annoncé son intention de réduire de 20 % les émissions de GES de la province. Le plan d'action qui en découlera devra contenir des mesures, pour soutenir les actions de réduction des émissions de GES de l'administration municipale montréalaise, en particulier pour les secteurs des transports et des bâtiments.

INTERDIRE LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES

Depuis 2008, un règlement interdit la marche au ralenti des véhicules plus de trois minutes sur tout le territoire de la ville de Montréal. Laisser tourner son moteur à essence au ralenti cinq minutes par jour peut représenter des émissions annuelles de 250 kg de CO₂. Ainsi l'élimination du ralenti inutile peut représenter une réduction de 5 % des émissions de GES d'un véhicule.



INTERVENTION MUNICIPALE ADDITIONNELLE

Divers outils municipaux de planification ou d'intervention seront aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, dont :

- Le Plan de transport, qui privilégie les transports actifs et collectifs et qui vise à limiter la croissance des déplacements en automobile.
- Le futur Plan de développement urbain, qui misera entre autres sur la densification, le développement axé sur les transports collectifs et actifs inspiré du modèle «Transit Oriented Development», la réalisation de milieux de vie complets et la mixité des fonctions urbaines réduisant ainsi les distances à parcourir et la demande énergétique.
- La prochaine Stratégie de développement économique 2010-2015, qui favorisera notamment l'innovation, contribuera au développement de technologies permettant de réduire l'empreinte carbone des activités économiques.

La mise à jour de ces plans sera aussi l'occasion de proposer de nouvelles mesures visant à assurer des sources de financement de projets structurants de réduction des émissions de GES, tels qu'une majoration de la taxe sur l'essence ou l'implantation d'un péage urbain, ainsi que d'autres mesures visant à favoriser les solutions de remplacement à l'automobile.

ACTION 1

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTREALAISE

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise comprenant un inventaire des émissions de GES et des mesures quantifiables de réduction des émissions de GES de 30 % par rapport à 1990 pour la période 2012-2020.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Participer à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan corporatif de réduction des émissions de GES.

ACTION 2

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Mettre en œuvre les projets structurants prévus au Plan de transport tels que :
 - Implanter le réseau de tramway, les services rapides d'autobus en site propre et les mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs artères.
 - Doubler le réseau cyclable en sept ans.
 - Soutenir le programme d'amélioration des services de la Société de transport de Montréal (STM).
- Poursuivre les démarches entamées en vue d'obtenir un financement dédié adéquat en transport, en particulier pour les projets de transports actifs et collectifs du Plan de transport et du prochain Plan stratégique 2010-2020 de la STM.

- Ajouter de nouveaux services de taxis collectifs pour desservir les parcs industriels ou d'autres secteurs de faible densité.
- Poursuivre l'implantation de mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements d'affaires de ses employés (programme Allego, par exemple).
- Favoriser un libre accès au transport collectif pour les étudiants universitaires en incluant l'abonnement au transport collectif dans les frais de scolarité durant les huit mois de l'année scolaire.
- Augmenter le nombre de vélos en libre-service BIXI en fonction de la croissance de son utilisation.
- Élaborer un Plan de développement urbain misant, entre autres, sur la densification, la revitalisation des quartiers centraux et le développement en fonction des transports collectifs et actifs.
- S'assurer que les grands projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et les modes actifs, d'espaces réservés pour les vélos, les vélos en libre service et l'autopartage, etc.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Mettre en œuvre des mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail-études et dans les déplacements d'affaires (programme Allego, par exemple).*
- *Installer de nouveaux supports pour vélos.*
- *Aménager des infrastructures favorisant l'utilisation du vélo (abri, local sécurisé, casiers, douches, etc.).*

ACTION 3

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- S'assurer que les grands projets de développement soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière d'efficacité énergétique (énergie passive, matériaux de fabrication locale ou certifiés, isolation et performance énergétique supérieure, etc.), de mise en valeur et de protection de milieux naturels et d'éléments paysagers.
- Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielle (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique.
- Accroître le maillage entre les programmes municipaux d'aide à l'habitation et l'aide financière des gouvernements et des fournisseurs d'énergie, par des ententes formelles.
- Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les édifices municipaux, notamment en exigeant les critères LEED-Or lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500 m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures.
- Éliminer graduellement les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Améliorer l'isolation et l'efficacité énergétique des bâtiments existants.*
- *Remplacer les systèmes de chauffage à faible rendement énergétique.*
- *Atteindre des normes d'efficacité énergétique élevées pour les nouveaux bâtiments.*

ACTION 4

AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Remplacer 300 automobiles sous-compactes qui auront atteint leur durée de vie utile de 10 ans d'ici 2015 par des véhicules écoénergétiques ou utilisant des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.
- Substituer la moitié des fourgonnettes de grand format à moteur à essence huit cylindres par des fourgonnettes de grand format de type européen à moteur diesel six cylindres, soit l'équivalent de quelque 65 véhicules d'ici 2015.
- Intégrer aux véhicules existants les technologies de pointe dont l'efficacité est reconnue (ex: coupe-moteur automatique).
- Former les chauffeurs à la conduite écologique au moyen notamment d'un simulateur de conduite.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Acquérir des véhicules écoénergétiques.
- Intégrer aux véhicules existants les technologies de pointe dont l'efficacité est reconnue.
- Former les chauffeurs à la conduite écologique.

ACTION 5

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Acquérir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voirie publique.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Acquérir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Installer des bornes de recharge sur leurs terrains.

ACTION 6

PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés et atteindre une participation d'au moins 1 000 personnes.
- Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés.
- Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) D'ICI 2020

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

EN PLUS D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, LA RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES A DES EFFETS BÉNÉFIQUES SUR LA SANTÉ, LA CROISSANCE DES VÉGÉTAUX ET LA DURÉE DE VIE DES MATÉRIAUX.

...ÉCONOMIQUE

CERTAINES MESURES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES PASSENT PAR L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES PLUS PERFORMANTES.

...SOCIALE

LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES (ENFANTS ET PERSONNES ÂGÉES) SONT LES PREMIÈRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE RÉDUCTION DE LA CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT.



AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'AIR ET RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE

ATTEINDRE LE STANDARD
PANCANADIEN EN MATIÈRE DE
CONCENTRATION DE PARTICULES
FINES DANS L'AIR AMBIANT
(30 µg/m³) D'ICI 2020

ACTIONS

7 » Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain

8 » Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux

9 » Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune

10 » Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement
relativement à la qualité de l'air

11 » Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments

À L'IMAGE DES GRANDES ZONES URBAINES DU MONDE, MONTRÉAL DOIT COMPOSER AVEC DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX QUI EXERCENT DES PRESSIONS SUR LA CAPACITÉ DE LA COLLECTIVITÉ À ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS SES MEMBRES. LES ÉPISODES DE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT SONT AU NOMBRE DE CES PROBLÈMES LIÉES À LA QUALITÉ DU MILIEU ET DU CADRE DE VIE, D'AUTANT QU'ILS AFFECTENT PARTICULIÈREMENT LA SANTÉ DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES.

LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES CONTRIBUENT DIRECTEMENT AUX ÉPISODES DE SMOG. LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET LES TRANSPORTS SONT LES PRINCIPAUX RESPONSABLES DES ÉMISSIONS EN PÉRIODE ESTIVALE, ALORS QU'EN HIVER, LE CHAUFFAGE AU BOIS ET LES ABRASIFS CONTRIBUENT DE FAÇON IMPORTANTE À LA DÉTÉRIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

MONTRÉAL N'EST PAS LA SEULE RESPONSABLE DE CES ÉPISODES DE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR. EN EFFET, LA POLLUTION EN PROVENANCE DE L'ONTARIO ET DES ÉTATS-UNIS REPRÉSENTE UNE PART IMPORTANTE DES POLLUANTS DE L'AIR SUR SON TERRITOIRE, BIEN QU'IL SOIT DIFFICILE D'ÉTABLIR AVEC PRÉCISION LA PART RELATIVE DES SOURCES D'ORIGINE LOCALE ET TRANSFRONTALIÈRE.

LE CRITÈRE DE 30 MICROGRAMMES PAR MÈTRE CUBE (µg / m³) PROVIENT DES STANDARDS PANCANADIENS QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LE CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT (CCME) EN JUIN 2000.

ÉTAT DE LA SITUATION

Le tableau 2 fait état de la concentration de particules fines dans l'air ambiant obtenue aux différentes stations d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air de Montréal, la situant par rapport aux objectifs des standards pancanadiens. Les données indiquent qu'à Montréal, la concentration de particules fines dans l'air dépasse les standards pancanadiens. Il est toutefois difficile d'établir des tendances du fait des variations climatiques (température, ensoleillement, pluviométrie) qui influencent le niveau des émissions de particules.

Contribuant directement aux épisodes de smog, les émissions de particules fines et la formation d'ozone sont tout particulièrement préoccupantes. Cependant, il ne faut pas négliger la présence d'autres polluants qui réagissent entre eux dans l'atmosphère, entraînant la formation de particules fines dites secondaires. À cet effet, il est important de définir des actions ayant pour objectif non seulement la réduction à la source des particules fines mais aussi celle des polluants précurseurs à leur formation.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Réduire l'utilisation du chauffage au bois en menant des campagnes d'information auprès des ménages montréalais sur ses effets sur la santé et en favorisant la mise en place de programmes de remplacement.
- Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux qui génèrent des poussières en période hivernale sur les voies publiques.
- Affiner les connaissances sur les proportions de particules fines émises par les sources générales d'émission comme le transport et les industries et faire part au comité du CCME des problématiques régionales que connaît Montréal en matière de qualité de l'air.
- Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.

TABLEAU 2

CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT OBTENUE AUX DIFFÉRENTES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE MONTRÉAL *

PARTICULES FINES (PM_{2,5})

CRITÈRE : 30 µg/m³

VALEUR ANNUELLE DU 98^e PERCENTILE

Station	24 h			Moyenne sur 3 ans
	2008	2009	2010	
3	31	37		34
7	31	38		35
13	33	39		36
28	35	37		36
29	31	39		35
50	31	38		35
55	32	39		36
66	34	37		36
80**		32		32
99**		32		32

* Pour les particules fines (PM_{2,5}), le critère de 30 µg/m³ (maximum sur 24 heures quotidien) est déterminé en fonction de la moyenne annuelle de la valeur du 98^e percentile, elle aussi calculée sur trois années consécutives. Or, l'année 2010 ayant été définie comme date butoir aux fins de l'analyse de la situation pour la norme pancanadienne concernant ces polluants dans l'air ambiant, les résultats de l'année 2009 constituent la seconde année de référence.

** Données incomplètes pour l'année 2008.
Source : Ville de Montréal, 2009a, page 7.

La portée de ces actions est cependant limitée. Des scénarios ont montré qu'il faudrait une conversion d'un grand nombre de poêles à bois pour obtenir une réduction importante des concentrations de particules fines provenant du chauffage au bois (Environnement Canada, 2007).

INTERVENTION MUNICIPALE ADDITIONNELLE

Un outil réglementaire sera aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, soit :

- Le règlement relatif aux appareils à combustible solide, adopté par Montréal en 2009, qui interdit d'installer ou de remplacer tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide à l'intérieur d'un bâtiment. Seule l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSA-B415.1 est autorisée. Ce règlement évite ainsi l'augmentation du nombre d'appareils de chauffage au bois moins efficaces.

ACTION 7

RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS EN MILIEU URBAIN

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Mener des campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois auprès des citoyens montréalais.
- Favoriser la mise en place de programmes de remplacement.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Participer aux campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois.*
- *Favoriser la mise en place de programmes de remplacement.*





ACTION 8

EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AUX ABRASIFS MINÉRAUX

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Réaliser un projet pilote d'utilisation d'un substitut écologique aux fondants et abrasifs minéraux afin d'en évaluer l'efficacité.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Participer au projet pilote.
- Expérimenter l'utilisation d'un substitut écologique aux fondants et abrasifs minéraux.

ACTION 9

AFFINER LES CONNAISSANCES SUR LES SOURCES DE PARTICULES FINES ET LES QUANTITÉS ÉMISES POUR CHACUNE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Cartographier les sources prédominantes par secteur géographique afin d'orienter les interventions.
- Établir un programme d'échantillonnage industriel à la source priorisant certains types d'industries.

ACTION 10

INFLUENCER LES ORIENTATIONS DU COMITÉ DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVEMENT À LA QUALITÉ DE L'AIR

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Participer aux rencontres du comité du CCME et faire valoir les enjeux et préoccupations de l'administration municipale.

ACTION 11

RÉDUIRE L'UTILISATION DU MAZOUT DANS LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

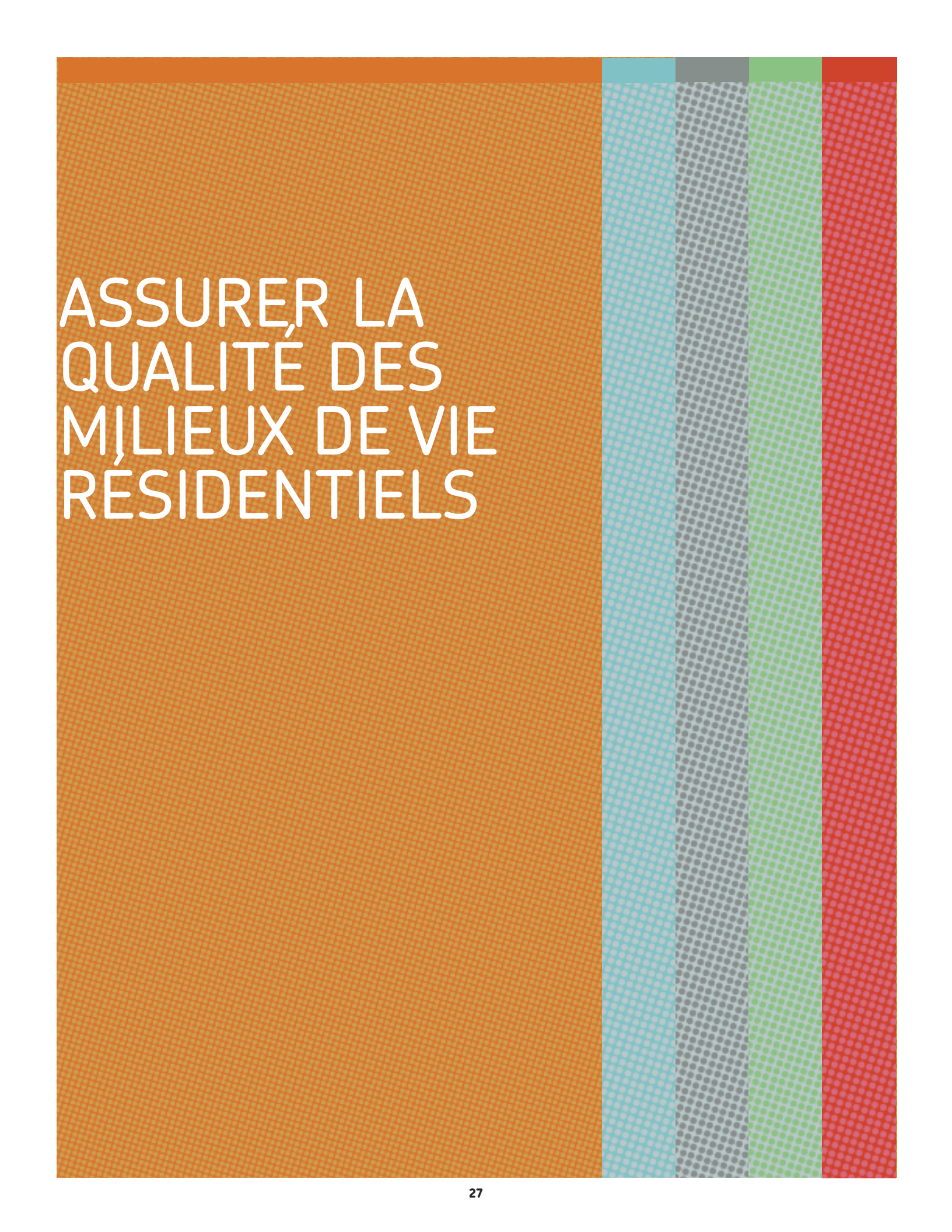
MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments municipaux.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Réduire l'utilisation du mazout léger et lourd.



ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RESIDENTIELS

**RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE
MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL
ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN
S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX
MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI
QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE**

**IMPACTS RELIÉS À
L'ATTEINTE DE CET
OBJECTIF SUR LA
DIMENSION...**

...ENVIRONNEMENTALE

LA RÉTENTION DES FAMILLES À MONTRÉAL LIMITE LES EFFETS DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR L'ENVIRONNEMENT.

...ÉCONOMIQUE

EN CONSERVANT DAVANTAGE DE FAMILLES À MONTRÉAL, ON RETIENT UNE MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE DANS UN CONTEXTE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.

...SOCIALE

LA RÉTENTION DES FAMILLES À MONTRÉAL PERMET DE MAINTENIR UNE MIXITÉ SOCIALE QUI CONTRIBUE AU DYNAMISME DE LA MÉTROPOLE.



ASSURER LA QUALITÉ
DES MILIEUX DE VIE
RÉSIDENTIELS

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE
MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL
ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN
S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX
MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI
QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE⁵

ACTIONS

12 » Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique

13 » Aménager des quartiers durables

14 » Apaiser la circulation

15 » Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur

16 » Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES, AINSI QUE LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES SONT DES ENJEUX MAJEURS AUXQUELS DEVRONT FAIRE FACE LES VILLES DE DEMAIN POUR DEMEURER COMPÉTITIVES ET ATTRAYANTES. MONTRÉAL N'Y FAIT PAS EXCEPTION.

SELON LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, LA POPULATION TOTALE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DEVRAIT DÉPASSER LES 2 100 000 PERSONNES EN L'AN 2031 ALORS QU'EN 2008, ELLE ÉTAIT D'ENVIRON 1 878 000 (UNE AUGMENTATION RELATIVEMENT MODESTE DE L'ORDRE DE 12 %). LA POPULATION DE MONTRÉAL CONTINUERA DE CROÎTRE, MAIS À UN RYTHME PLUS LENT QUE CELUI DES RÉGIONS QUI L'ENTOURENT (LAVAL, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET MONTÉRÉGIE) (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2009).

AIDÉE AU RENOUVELLEMENT DE SA MAIN-D'ŒUVRE PAR L'IMMIGRATION INTERNATIONALE QUI L'AIDE À RALENTIR LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, MONTRÉAL PEINE CEPENDANT À RETENIR LES JEUNES FAMILLES SUR SON TERRITOIRE. OR, LA PRÉSENCE DE JEUNES FAMILLES EST NÉCESSAIRE POUR MAINTENIR UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ET POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES GROUPES D'ÂGE (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2009). S'ASSURER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE QUI DEMEURE PRÈS DE SON LIEU DE TRAVAIL PERMET AUSSI DE LIMITER LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ÉTALEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE.

CET OBJECTIF A ÉTÉ REPRIS DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE MONTRÉAL ADOPTÉE EN MAI 2008 ET DU PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL 2008-2012 QUI EN DÉCOULE.

⁵ Cette cible porte sur la période 2007-2012, elle sera revue suite à la mise à jour du Plan d'action famille de la Ville de Montréal.

ÉTAT DE LA SITUATION

Année après année, l'agglomération de Montréal affiche un bilan annuel négatif des échanges migratoires avec les régions limitrophes. Pour atteindre l'objectif de la politique familiale de réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue de 2007 à 2012, le déficit migratoire interrégional annuel devrait passer de -23 827 (2006-2007), à -17 870 (2011-2012), soit un gain de 5 957 personnes⁶.

Même si le rythme des départs semble avoir connu un léger ralentissement en 2008-2009 (perte nette de 19 265 personnes vers la banlieue), le phénomène de l'exode demeure et demeurera sans doute pour les prochaines années, une tendance lourde qu'il importe de contrer : comme le souligne l'Institut de la statistique du Québec, les jeunes adultes viennent étudier à Montréal et repartent plus tard avec leurs jeunes enfants.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique, notamment en aidant les familles à accéder à la propriété et en incitant les constructeurs à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles.
- Aménager des quartiers durables par le biais, entre autres, du programme de financement *Quartiers 21* et en poursuivant les interventions pour améliorer le cadre de vie et la qualité résidentielle.
- Apaiser la circulation pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et favoriser les déplacements actifs.
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.
- Valoriser Montréal comme milieu de vie familial afin de mettre en valeur les atouts de Montréal pour les familles.

PORTRAIT DE LA SITUATION DES JEUNES FAMILLES

Par cet objectif, l'administration municipale et ses partenaires souhaitent réduire le solde migratoire global entre Montréal et les régions limitrophes. Cependant, les efforts seront surtout orientés vers les 25-44 ans, soit principalement les jeunes familles dont la situation est décrite ci-dessous.

En cinq ans, soit entre 2004-2005 et 2008-2009, Montréal a enregistré une perte nette de quelque 63 000 personnes de 25 à 44 ans et de près de 33 000 enfants de 14 ans et moins, qui se sont en quasi-totalité installés hors de l'île dans les régions limitrophes au nord et au sud.

Pour la seule année 2008-2009, le déficit migratoire des 25-44 ans et des enfants de 14 ans et moins au profit de la banlieue atteignait près de -17 200 personnes.

Source : Institut de la statistique du Québec, 2010.



6 Selon le Plan d'action famille de Montréal 2008-2012.

INTERVENTION MUNICIPALE

ADDITIONNELLE

Divers outils municipaux de planification ou d'intervention seront aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, dont :

- Le projet de Plan d'action 2010-2013 en habitation, qui définit le cadre financier, les orientations et les cibles des interventions en habitation, s'articule autour d'objectifs de mixité sociale et entend contribuer à la consolidation durable du territoire urbain. Ce plan d'action intègre l'ensemble des engagements, issus des politiques et stratégies municipales, qui font appel à des interventions sur le parc résidentiel, notamment la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels.
- Le règlement et le plan d'action sur l'amélioration de la salubrité des logements, qui mettent à la disposition des arrondissements et des services centraux des outils concrets pour assurer la salubrité, la sécurité et le bon entretien des logements et des bâtiments résidentiels.
- Le cadre de référence *Quartiers 21*, qui traduit les multiples considérations entourant l'aménagement de quartiers durables.
- La prochaine Stratégie de biodiversité et de verdissement, qui proposera notamment un plan d'action pour augmenter le patrimoine vert montréalais.
- La Politique familiale de Montréal et son Plan d'action famille 2008-2012, qui dressent une liste des actions que Montréal fait ou fera pour répondre aux principaux enjeux liés à la famille (démographie, sécurité, transport et habitation).
- La Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 et le Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle, qui répondent aux enjeux d'accessibilité et de soutien aux arts et à la culture.
- Le Plan de transport, qui privilégie les transports actifs et collectifs et a un parti pris pour l'apaisement de la circulation.
- Le Plan d'action sur l'accessibilité universelle, qui identifie les projets à réaliser pour permettre à l'ensemble des citoyens et usagers de profiter de façon similaire des possibilités offertes par un bâtiment municipal, un espace public, un programme d'activité, un service ou une information.
- La Politique pour un environnement paisible et sécuritaire qui actualise les engagements de l'administration municipale prévus à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, tout en confirmant le droit à la sécurité des citoyennes et des citoyens.



ACTION 12

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE, SAIN ET ÉCOLOGIQUE⁷

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL...

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles (cible de 2 200 logements de trois chambres à coucher ou plus pour la période 2010-2013) :
 - Cible « familles » dans le cadre du programme AccèsCondos de la Société d'habitation et de développement de Montréal.
 - Nouveaux appels de projets dans le cadre du programme Habitations urbaines pour familles.
 - Aide aux infrastructures pour les grands projets résidentiels pour familles, et autres accords de développement entre la Ville et les promoteurs.
 - Intégration de cibles « familles » dans les projets de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels.
 - Cible particulière relative aux grands logements dans les projets de logements sociaux et communautaires du programme AccèsLogis.

ABORDABLE...

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Aider les familles à accéder à la propriété, par des mesures bonifiées pour les ménages avec enfants (cible de 3 500 interventions pour la période 2010-2013) :
 - Aide financière lors de l'acquisition d'une première propriété neuve.
 - Remboursement des droits de mutation aux familles acquérant une première propriété neuve, ou un duplex ou triplex existant.
 - Six mois de transport en commun gratuit à l'achat d'une carte OPUS annuelle, et offre de cartes Accès Montréal.

- Maintenir une offre résidentielle équilibrée, garante de la mixité sociale des quartiers, visant l'équité territoriale et la réponse aux besoins.

SAIN...

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Poursuivre les interventions concertées, avec les partenaires et les arrondissements, pour la revitalisation et le maintien en bon état du parc résidentiel :
 - Soutenir la remise en état et la rénovation d'immeubles dans le cadre des programmes de subvention à l'habitation.
 - Assurer l'entretien et la salubrité des logements, par la poursuite du Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements et l'application rigoureuse du Règlement sur l'entretien et la salubrité des immeubles résidentiels.
- Aider les ménages familiaux qui achètent et rénovent des immeubles existants :
 - Bonifications aux programmes de rénovation.
 - Aide à la rénovation facilitée pour les familles bénéficiaires de l'aide à l'accession à la propriété dans les trois années suivant l'acquisition.

ÉCOLOGIQUE.

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Renforcer les exigences des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielles (logements sociaux et privés) relativement à l'efficacité énergétique, la réduction de consommation d'eau, l'aménagement extérieur (ex. : verdissement, réduction des stationnements), la récupération des matériaux, etc.
- Soutenir des projets pilotes novateurs.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Assurer l'entretien préventif des bâtiments.

⁷ Les mesures décrites à l'action 12 s'inscrivent à l'intérieur du projet de Plan d'action 2010-2013 en habitation qui comprend un ensemble d'interventions auprès de ménages montréalais de divers types, âges et conditions.

ACTION 13

AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Financer 20 projets de quartiers durables d'ici 2015 par le biais du programme *Quartiers 21*, en portant une attention particulière aux quartiers défavorisés.
- Mettre en œuvre, dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée, les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme de manière à aménager les milieux de vie existants et futurs qui soient complets et diversifiés en terme de variété de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs adaptés et accessibles pour tous les types de ménage ainsi qu'axés sur la mobilité urbaine durable.
- Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle.
- Réaliser des aménagements et mettre en œuvre dans les quartiers des mesures visant la réduction de la circulation afin de favoriser un transfert modal vers les modes de déplacements actifs et collectifs.
- Promouvoir le développement durable auprès des 28 tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.
- Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public.



- S'assurer que 25 % de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire.
- Assurer le déploiement territorial de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Apporter leur contribution financière, scientifique et technique ou encore participer à la mise en œuvre de quartiers durables.

QU'EST-CE QU'UN QUARTIER DURABLE?

UN QUARTIER DURABLE...

... traduit à l'échelle locale les trois dimensions du développement durable, soit un développement :

- économiquement efficace;
- socialement équitable;
- écologiquement soutenable.

... s'inspire des principes de la Loi sur le développement durable, dont notamment :

- santé et qualité de vie;
- équité et solidarité sociales;
- protection de l'environnement;
- participation et engagement.

... participe à la mise en œuvre des orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, qui consistent à :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- implanter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions;
- améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.



... rejoint, en termes d'interventions, les critères de la Charte des milieux de vie montréalais, soit :

- une gamme variée de logements;
- une architecture de qualité;
- un aménagement du domaine public confortable, sécuritaire et accessible à tous;
- un cadre de vie et une qualité d'environnement urbain;
- des parcs et des lieux publics;
- des projets immobiliers incluant les milieux naturels d'intérêt;
- des commerces, des services et des équipements collectifs de voisinage;
- une utilisation du transport collectif valorisée par une desserte adéquate et une facilité d'accès au réseau;
- des emplois diversifiés.

... considère l'ensemble des « déterminants de la santé » (ex. : le niveau de revenu, les habitudes de vie, les environnements physiques et sociaux, etc.).

... contribue à améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie d'un territoire défavorisé donné.

... mise sur le transfert modal de l'auto solo vers les modes actifs et collectifs, l'apaisement de la circulation dans les quartiers, la convivialité des lieux de rencontre et les infrastructures vertes.

Tiré du Cadre de référence 2010 du programme Quartiers 21.



ACTION 14

APAISER LA CIRCULATION

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation
- Intégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs, ainsi que des mesures de verdissement lors d'interventions sur le réseau routier.

ACTION 15

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Adopter et mettre en œuvre une Stratégie de biodiversité et de verdissement pour Montréal.
- Adapter les outils réglementaires et critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur principalement pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement qui seraient applicables, par exemple, aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé, etc.
- Mettre en valeur les milieux naturels existants en les intégrant au sein des projets urbains et aménager de nouveaux espaces verts en nombre suffisant.
- En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Mettre en œuvre des actions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).*
- *Pratiquer l'agriculture urbaine sur leurs terrains ou édifices pour en faire bénéficier leurs employés et/ou la collectivité.*
- *Élaborer des incitatifs au verdissement (journée bénévole de plantation, donation annuelle d'arbres, etc.).*

ACTION 16

VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Poursuivre le plan de marketing « Habiter Montréal », en collaboration avec plusieurs grands partenaires :
 - Campagne publicitaire « Une vie proche de tout », pour faire connaître les atouts de Montréal et de ses quartiers.
 - Collaboration avec les institutions et autres grands employeurs pour rejoindre et sensibiliser leurs employés; dans ce cadre, élaboration de projets pilotes d'habitation encourageant la proximité domicile-travail et la conciliation travail-famille.
 - Élaboration d'une plateforme Web mettant en valeur la qualité de vie et les atouts des quartiers de Montréal et utiliser les fonctionnalités du Web 2.0 pour favoriser le développement d'une communauté d'intérêt qui partage les valeurs de la vie urbaine.
- Implanter au moins 75 haltes familles dans les immeubles municipaux d'ici 2015.
- Promouvoir la programmation culturelle jeune public du réseau Accès culture en renouvelant le portail Web de manière à y inclure la programmation des arrondissements d'ici 2011.
- Améliorer la promotion des activités familiales : doter le site Internet accesculture.com d'une section famille pour faire la promotion des sorties.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- *Mettre en place des actions auprès des employés afin d'encourager la proximité domicile-travail et la conciliation travail-famille.*





PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

RÉDUIRE DE 15% LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

LA DIMINUTION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE PERMET DE PRÉSERVER UNE RESSOURCE NATURELLE ESSENTIELLE À LA VIE.

...ÉCONOMIQUE

LA DIMINUTION DE LA QUANTITÉ D'EAU À TRAITER ENTRAÎNE UNE RÉDUCTION DES COÛTS ASSOCIÉS À SON TRAITEMENT.

...SOCIALE

LA GESTION PLUS PERFORMANTE DE L'EAU PERMET D'ASSURER À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION UN ACCÈS À LONG TERME À CETTE RESSOURCE.



PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION
D'EAU POTABLE D'ICI 2015
PAR RAPPORT À L'AN 2000

ACTIONS

17 » Réduire les fuites d'eau et les usages illicites

18 » Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité

19 » Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable

L'EAU EST UNE RICHESSE COLLECTIVE QUI DOIT ÊTRE GÉRÉE CONSCIENCIEUSEMENT. POURTANT CETTE RESSOURCE EST PARFOIS GASPILLÉE OU UTILISÉE DE MANIÈRE INEFFICACE.

LA QUANTITÉ D'EAU POTABLE PRODUITE PAR PERSONNE À MONTRÉAL EST ÉLEVÉE EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES GRANDES VILLES NORD-AMÉRICAINES. PARMI LES PRINCIPAUX FACTEURS EXPLIQUANT CETTE PRODUCTION ÉLEVÉE, CITONS L'ÉTAT VÉTUSTE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LA PRÉSENCE D'ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX OU NON CONFORMES AU SEIN DE PLUSIEURS INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI).

AU PRINTEMPS DE 2002, L'ADMINISTRATION MUNICIPALE S'ENGAGEAIT PUBLIQUEMENT DANS LA MISE EN CHANTIER DE L'UN DES PLUS GRANDS PROJETS DE SON HISTOIRE, CELUI DE LA GESTION EFFICACE DE L'EAU SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE. EN 2007, LE MAIRE DE MONTRÉAL SIGNAIT L'ENTENTE-CADRE DE CONSERVATION DE L'EAU DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT PAR LAQUELLE LA MÉTROPOLE S'ENGAGEAIT À RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000. RAPPELONS QUE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT EST UNE COALITION BINATIONALE DE MAIRES QUI COLLABORENT POUR FAVORISER LA PROTECTION DU BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT.

ÉTAT DE LA SITUATION

La production d'eau potable pour l'agglomération montréalaise se chiffrait à 727 millions de m³ en 2000. Cette production atteint aujourd'hui 675 millions de m³ (données de 2009). Ainsi, depuis 10 ans, on observe une baisse d'environ 7 % de la production d'eau potable, soit une réduction d'environ 50 millions de mètres cube.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Réduire les fuites d'eau en dépistant et réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc et en contrôlant les usages illicites.
- Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité en réalisant un échantillonnage afin d'établir des cibles de consommation efficace.
- Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable en approchant les acteurs clés des secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière dans le but de favoriser la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau.
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de la protection de cette ressource.



INTERVENTION MUNICIPALE

ADDITIONNELLE

Divers outils municipaux de planification ou d'intervention seront aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, dont :

- Le Fonds de l'eau, qui vise à gérer l'eau de façon efficace sur l'ensemble du territoire, notamment en remettant en état et en entretenant les infrastructures de l'eau.
- Le Plan d'intervention, dont le rôle est la planification des investissements et l'établissement des priorités d'intervention dans les réseaux d'eau.

FIGURE 4
QUANTITÉ D'EAU POTABLE PRODUITE ANNUELLEMENT À MONTRÉAL



Source : Données internes du Service de l'eau de Montréal.

ACTION 17

RÉDUIRE LES FUITES D'EAU ET LES USAGES ILLICITES

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Dépister et réparer systématiquement les fuites sur l'ensemble du territoire.
- Renouveler 1 % du réseau d'aqueduc par année.
- Contrôler les usages illicites de l'eau.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Entretenir de manière préventive les équipements, dépister les fuites et les défauts et réparer les pièces le nécessitant.*
- *Éliminer les équipements entraînant des usages illicites.*

ACTION 18

RÉPERTORIER LA CONSOMMATION D'EAU PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Colliger et analyser les consommations rapportées par les partenaires, complétées par les données de compteurs compilées par l'administration municipale.
- Établir, à partir de ces données, des cibles de consommation efficace par secteur d'activité.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- *Participer à l'échantillonnage en fournissant des données de consommation d'eau.*

ACTION 19

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Négocier et élaborer, avec les secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière, des ententes volontaires privilégiant la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau.
- Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel), notamment dans le cadre d'un accord de développement, à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.
- Mettre en place une patrouille bleue afin de sensibiliser les citoyens.
- Soutenir le programme d'économie d'eau potable de RÉSEAU environnement.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments.*
- *Inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres.*



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

IMPACTS RELIÉS À
L'ATTEINTE DE CET
OBJECTIF SUR LA
DIMENSION...

.....

...ENVIRONNEMENTALE

L'AMÉLIORATION DE LA
QUALITÉ DES EAUX DE
RUISSELLEMENT
ENTRAÎNENT UNE
DIMINUTION DES
POLLUANTS QUI SE
RETROUVENT DANS LES
MILIEUX AQUATIQUES
NATURELS.

...ÉCONOMIQUE

DANS UN CONTEXTE DE
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, LA GESTION
À LA SOURCE DES EAUX DE
PLUIE DIMINUERA LA
PRESSION À LONG TERME
SUR LES INFRASTRUC-
TURES ET POURRA
CONTRIBUER À DIMINUER
LES COÛTS DANS
L'ÉVENTUALITÉ OÙ IL
S'AVÉRerait NÉCESSAIRE
DE TRAITER LES EAUX
DE PLUIE.

...SOCIALE

UNE EAU DE MEILLEURE
QUALITÉ PERMET LA
RÉCUPÉRATION DES
USAGES EN RIVES POUR
LES LOISIRS.



PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

ACTIONS

20 » Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

21 » Prévenir et corriger les raccords inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, DES INVESTISSEMENTS MAJEURS ONT ÉTÉ CONSENTIS PAR LES DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT POUR ASSAINIR LES EAUX USÉES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DES COURS D'EAU.

LES EAUX DE PLUIE SONT UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DU CYCLE DE L'EAU. OR LEUR QUALITÉ EST ALTÉRÉE EN TRAVERSANT LE RÉSEAU URBAIN CE QUI AFFECTE ENSUITE LES MILIEUX NATURELS DANS LESQUELS ELLES SE DÉVERSENT. LEUR QUANTITÉ A ÉGALEMENT UN EFFET SUR LE MILIEU URBAIN, SES INFRASTRUCTURES ET SON ENVIRONNEMENT NATUREL.

LES SCÉNARIOS DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES LAISSENT PRÉSAGER POUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL UNE PLUVIOMÉTRIE ACCRUE. DE PLUS, LE PROCESSUS D'URBANISATION SE POURSUIT, MINÉRALISANT TOUJOURS PLUS DE TERRAINS. CES DEUX FACTEURS ENTRAÎNERONT UNE AUGMENTATION DU RUISSELLEMENT DE SURFACE. CE RUISSELLEMENT PEUT NON SEULEMENT SURCHARGER LE RÉSEAU D'ÉGOUT, MAIS, EN COLLECTANT LA POLLUTION DIFFUSE DÉPOSÉE SUR LA VILLE, IL CONTAMINE AUSSI LES COURS D'EAU À PROXIMITÉ DES EXUTOIRES.

DES REJETS D'EAUX USÉES SE PRODUISENT ÉGALEMENT PAR TEMPS SEC À CERTAINS ENDROITS EN RAISON DE RACCORDEMENTS INVERSÉS D'ÉQUIPEMENTS SANITAIRES AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL.

ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis le raccordement des derniers collecteurs sanitaires et unitaires à l'usine d'épuration de l'agglomération de Montréal en 1996, la qualité des cours d'eau riverains s'est grandement améliorée. Malgré ce succès, certains problèmes de contamination de l'eau en rive persistent. Selon les évaluations effectuées en 2007 et 2008, près d'une centaine d'égouts pluviaux (fossés, émissaires et collecteurs) seraient contaminés. Ce phénomène est davantage marqué en période de pluie, puisqu'il faut ajouter la pollution relative aux ouvrages de surverse et la pollution diffuse provenant du lessivage des surfaces urbaines.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.
- Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.



ACTION 20

FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue.
- Évaluer la pertinence d'investir dans des équipements de traitement des eaux de pluie lorsque les conditions le justifient.
- Sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchement de gouttières, utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, etc.).
- Étudier la faisabilité du débranchement des drains centraux des bâtiments à toit plat.
- Adapter les outils règlementaires et les critères d'aménagement et intégrer au futur Plan de développement urbain des mesures rendant obligatoire, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres végétalisés autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée.
- Établir un plan directeur complet du réseau d'égout permettant d'identifier les infrastructures de captage à mettre à niveau.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- *Aménager des infrastructures de captage, de rétention et d'infiltration des eaux de pluie (ex : verdissement, récupération des eaux de pluie, etc.).*



ACTION 21

PRÉVENIR ET CORRIGER LES RACCORDEMENTS INVERSÉS CONTAMINANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Effectuer un suivi régulier de la qualité des eaux des exutoires du réseau d'égout pluvial.
- Inspecter 2 500 bâtiments afin d'y dépister les raccordements inversés.
- Corriger 125 situations de raccordements inversés d'ici 2015.
- Poursuivre le dépistage dans les 120 réseaux qui n'ont pas encore été étudiés.
- Préparer un plan de prévention des raccordements inversés aux réseaux publics d'ici 2015.

RÉCUPÉRER 80% DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019

COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

LA RÉCUPÉRATION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
DIMINUE L'ENFOUISSEMENT
DES DÉCHETS, DE MÊME
QUE LES IMPACTS NÉGATIFS
SUR LES MILIEUX
NATURELS.

...ÉCONOMIQUE

L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF
EST SYNONYME DE
RECYCLAGE ET DE
VALORISATION DES
MATIÈRES POUR LES
TRANSFORMER EN
RESSOURCES.

...SOCIALE

PLUS DE RÉCUPÉRATION
SIGNIFIE UNE DIMINUTION
DES IMPACTS NÉGATIFS
POUR LES PERSONNES
RÉSIDENT À PROXIMITÉ DES
SITES D'ENFOUISSEMENT.



PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET ORGANIQUES,
DES RDD⁸, DES RESIDUS DE CRD⁹
ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019,
COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL

ACTIONS

22 » Implanter des mesures de réduction à la source

23 » Implanter des mesures de récupération et de valorisation

24 » Tenir des événements écoresponsables

LA PERCEPTION DE LA VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES A ÉVOLUÉ AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE. DÉSORMAIS, ELLES NE SONT PLUS CONSIDÉRÉES COMME DE SIMPLES DÉCHETS MAIS DE PLUS EN PLUS COMME DES RESSOURCES POTENTIELLES.

L'OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2010-2014 EST DE DÉTOURNER DE L'ÉLIMINATION LE MAXIMUM DE MATIÈRES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL. LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ÉTANT MAINTENANT DISPONIBLE POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS, LE DÉFI DES PROCHAINES ANNÉES SERA DE DÉPLOYER LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À GRANDE ÉCHELLE. BIEN ENTENDU, LA RÉDUCTION À LA SOURCE DEMEURE LE MOYEN LE PLUS EFFICACE POUR DIMINUER LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES.

PLUS DE 58 000 ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS ICI¹⁰ ET CRD SONT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL. TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PEUVENT CONTRIBUER À LA DIMINUTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ÉLIMINATION, EN METTANT EN PLACE DES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION DE LEURS MATIÈRES.

8 RDD : Résidus domestiques dangereux.

9 CRD : Construction, rénovation, démolition.

10 ICI : Industrie, commerce et institution.

ÉTAT DE LA SITUATION

En 2008, le taux de récupération des matières recyclables était de 53 %. Ce taux était de 54 % pour les RDD et de 43 % pour les résidus encombrants et les résidus de CRD. Toutefois, pour les matières organiques, le taux de récupération n'était que de 8 %. Le taux global de récupération de l'agglomération montréalaise, quant à lui, était de 31 % (voir tableau 3).

Depuis les cinq dernières années, on note une augmentation considérable des matières récupérées, à l'exception des matières organiques.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Implanter des mesures de réduction à la source dans les édifices municipaux notamment par la diminution importante des bouteilles d'eau à usage unique et le remplacement du plastique n° 6 qui n'est pas recyclé au Québec.
- Implanter des mesures de récupération et de valorisation par la mise en œuvre de la collecte des matières organiques dans les immeubles de huit logements ou moins et la mise en place d'infrastructures de traitement.
- Tenir et promouvoir des événements écoresponsables.



INTERVENTION MUNICIPALE ADDITIONNELLE

Un outil municipal de planification sera aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif :

- Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, qui propose 49 actions et 16 infrastructures pour réaliser le grand chantier nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

TABEAU 3

Taux de récupération de l'agglomération montréalaise par type de matières (%) ¹¹

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Objectifs Politique québécoise ¹²
MATIÈRES RECYCLABLES	33	33	34	36	37	51	53	60
RDD	39	34	36	37	41	53	54	75 (huiles, peintures et pesticides) 60 (autres RDD)
CRD ET ENCOMBRANTS	20	22	25	34	35	40	43	60
MATIÈRES ORGANIQUES	4	8	10	7	7	6	8	60

Source : Ville de Montréal, 2009c, page 20.

¹¹ Le taux de récupération est le rapport entre la quantité de matières récupérées et la quantité de matières résiduelles potentiellement récupérables.

¹² Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du Gouvernement du Québec.



ACTION 22

IMPLANter DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux, utiliser des verres réutilisables et des pichets d'eau plutôt que de l'eau embouteillée et s'assurer que des fontaines d'eau potable soient en place aux endroits adéquats.
- Remplacer le plastique n° 6 dans les comptoirs alimentaires régis par la Ville.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Remplacer les bouteilles d'eau à usage unique par des pichets et des verres réutilisables.
- Installer des fontaines d'eau.
- Utiliser l'impression recto verso et mettre en place des programmes d'économie de papier.
- Privilégier les produits réutilisables, puis remplacer le plastique n° 6 par des produits recyclables.

ACTION 23

IMPLANter DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (bâtiments de huit logements ou moins).
- Construire deux centres de digestion anaérobie, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement.
- Détourner les résidus de CRD de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement.
- Offrir une seule collecte de déchets par semaine.
- Accroître le réseau des écocentres.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Adhérer à un des trois niveaux du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC.
- Acheminer les résidus de CRD vers un centre de traitement.

ACTION 24

TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010) d'ici 2011 pour la Direction de l'environnement et du développement durable.
- Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements.
- Adopter des critères de développement durable pour les festivals et événements montréalais en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010).
- Tenir des événements écoresponsables (incluant les événements et les réunions de toute taille).



ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES APPARAISSENT COMME UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À UNE UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES NATURELLES.

...ÉCONOMIQUE

UNE ÉCONOMIE « VERTE » BIEN ÉTABLIE À MONTRÉAL EST SYNONYME DE CRÉATION DE RICHESSE ET D'EMPLOI POUR LA MÉTROPOLE.

...SOCIALE

L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF ENTRAÎNE LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES.



ADOPTER DE BONNES
PRATIQUES DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES INDUSTRIES,
COMMERCE ET
INSTITUTIONS

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER
NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

ACTIONS

25 » Appuyer le développement du secteur des technologies propres

26 » Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts

27 » Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable

LES TECHNOLOGIES PROPRES SE RETROUVENT AU CŒUR DE LA PROCHAINE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE MONDIALE, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE NOUVELLES ÉNERGIES OU DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. MONTRÉAL POSSÈDE DÉJÀ DES EXPERTISES, DES INFRASTRUCTURES ET DES INNOVATIONS DANS CE SECTEUR, PORTEURS D'ESPOIR DANS LES MARCHÉS D'EXPORTATION.

MONTRÉAL A AINSI LE POTENTIEL POUR DEVENIR UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES, EN S'APPUYANT SUR DES ENTREPRISES DYNAMIQUES ET INNOVANTES, UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE, DES CITOYENS CONSCIENTISÉS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES PROGRESSISTES.

ÉTAT DE LA SITUATION

Le gouvernement du Québec a publié en mai 2008 sa Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, afin d'en faire une industrie phare, créatrice de richesse pour le Québec. Montréal souhaite faire écho à ce mouvement en appuyant activement le développement de cette industrie sur son territoire.

Aussi, les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises du secteur ont joint leurs efforts afin de faire émerger, en 2009, Écotech Québec, la grappe des technologies propres. Son rôle est de mobiliser les intervenants du secteur autour de chantiers générateurs d'actions concertées touchant le cadre réglementaire et fiscal, l'innovation, la main-d'œuvre, le financement et la commercialisation, afin de positionner le Québec et Montréal comme pôles d'excellence en Amérique du Nord. Ainsi, à l'instar des autres grappes métropolitaines, Écotech Québec devient l'acteur principal dans la réalisation et l'implantation d'un plan d'action pour le développement de cette industrie.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Appuyer le développement du secteur des technologies propres.
- Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts au moyen de politiques d'approvisionnement.
- Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable.



INTERVENTION MUNICIPALE ADDITIONNELLE

Divers outils municipaux de planification ou d'intervention seront aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, dont :

- La prochaine Stratégie de développement économique 2010-2015 qui intégrera les engagements de la Ville de Montréal et des partenaires visant à stimuler l'industrie de l'environnement et des technologies propres.

ACTION 25

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Soutenir le rayonnement d'Écotech Québec et la mise en œuvre de son plan d'action, notamment la création d'une vitrine des technologies propres.
- Inclure les entreprises en technologies propres dans les secteurs prioritaires d'investissement des organismes de développement économique local de Montréal.
- Proposer, de concert avec les gouvernements, des outils réglementaires et fiscaux visant à accélérer le développement d'une industrie montréalaise concurrentielle sur les marchés mondiaux.
- Contribuer à la mise en place d'un marché du carbone et assurer le maintien de la Bourse du carbone à Montréal en collaboration, notamment, avec RÉSEAU environnement, Écotech Québec, le Conseil patronal de l'environnement et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du gouvernement du Québec.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Soutenir le rayonnement d'Écotech Québec et appuyer la mise en œuvre de son plan d'action, notamment la création d'une vitrine des technologies propres.*
- *Participer à la constitution et au succès d'une vitrine pour les technologies propres.*
- *Encourager la création d'entreprises environnementales et les appuyer dans leurs démarches et dans le développement de leurs affaires.*

ACTION 26

STIMULER LA DEMANDE DE TECHNOLOGIES, DE PRODUITS ET DE SERVICES VERTS

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Adopter une politique d'approvisionnement responsable qui tienne compte de l'impact environnemental et social des acquisitions de biens et services de l'administration municipale et ce, tout au long de leur cycle de vie.
- Proposer l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (éoliennes, panneaux solaires et autres).

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- *Adopter une politique d'approvisionnement responsable et durable.*
- *Promouvoir l'utilisation de technologies propres.*

ACTION 27

AIDER LES ENTREPRISES MONTRÉALAISES À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Implanter sur le territoire montréalais un concept d'écoparc industriel pour encourager les entreprises à amorcer individuellement et collectivement un virage vert dans les parcs et espaces industriels.
- Intégrer un volet vert et des incitatifs à la certification environnementale dans les programmes d'aide existants, si possible, et futurs destinés aux entreprises montréalaises.

AUGMENTER DE 30% LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE SE TRADUIT HABITUELLEMENT PAR L'ADOPTION DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

...ÉCONOMIQUE

À TERME, L'ADOPTION D'UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE PEUT SIGNIFIER UNE RÉDUCTION DES COÛTS DE PRODUCTION OU D'OPÉRATION POUR UNE ORGANISATION.

...SOCIALE

L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SIGNIFIE QUE LES ORGANISATIONS ADOPTENT DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA SANTÉ DES PERSONNES ET DES ÉCOSYSTÈMES.



ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

ACTIONS

28 » Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable

29 » Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification

30 » Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ORGANISATIONS SOUCIEUSES D'AMÉLIORER LEUR IMAGE CORPORATIVE A CONNU UNE FORTE CROISSANCE AU COURS DES ANNÉES 1990 ET 2000. CETTE TENDANCE DEVRAIT CONTINUER DE S'ACCROÎTRE, LES CONSOMMATEURS EXIGEANT DE PLUS EN PLUS DES ENTREPRISES QU'ELLES SOIENT SOCIALEMENT RESPONSABLES. GLOBALEMENT, LES CERTIFICATIONS OU PROGRAMMES « TÉMOINS » (VOIR CI-BAS) ONT AUGMENTÉ DE 46 % ENTRE 2006 ET 2010.

LES POUVOIRS PUBLICS PEUVENT DANS CERTAINS CAS CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CERTIFICATION, NOTAMMENT EN L'INTÉGRANT À SES PROGRAMMES DE SOUTIEN OU EN L'EXIGEANT LORS DE L'ACHAT DE CERTAINS BIENS OU SERVICES, LORSQUE CELA EST PERTINENT.

LES CERTIFICATIONS OU PROGRAMMES « TÉMOINS » PORTENT SUR TROIS OBJETS :

- LES BÂTIMENTS.
- LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.
- LES INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS ET AUTRES ORGANISATIONS.

ÉTAT DE LA SITUATION

Les certifications ou programmes reliés au développement durable sont nombreux. Pour témoigner de la progression vers l'objectif, un nombre plus restreint de ceux-ci a donc été ciblé, en raison de leur inclusion dans les rapports « Indicateurs de l'état de l'environnement » pour les années 1999-2003 et 2003-2006 (Conseil régional de l'environnement de Montréal, 2004 et 2008).

Pour chaque catégorie de programmes, des cibles précises ont été identifiées (voir tableau 4).

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.
- Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification et les bonnes pratiques de développement durable.
- Participer des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux.

TABEAU 4
CERTIFICATIONS « TÉMOINS » ET CIBLES ASSOCIÉES

Certifications	Type de reconnaissance	2003 ¹³	2006 ¹⁴	2010 ¹⁵	Cible 2020 +30%
Pour les bâtiments					
BOMA BEST	Certification vérifiée par un tiers	Certification non-implantée	0	93	
LEED	Certification par un tiers	-	2	13	
TOTAL				106	138
Pour les établissements scolaires					
Établissements verts Bruntland	Programme volontaire	99	167	205	267
Pour les industries, commerces, institutions et autres organisations					
ICI ON RECYCLE	Programme volontaire avec évaluation	10	23	266	
ISO 14 001	Certification par un tiers	5	7	49	
TOTAL				315	410

13 Source : Conseil régional de l'environnement de Montréal, 2008.

14 Source : Idem.

15 Sources : BOMA BEST (http://www.bomabest.com/fr/about_f.html#2);
LEED (<http://www.cagbc.org/leed/certification.php?lang=FR>);
Établissements verts Bruntland (<http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1666,9457,0,0,html>);
ICI ON RECYCLE (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>);
ISO 14 001 (Banque de données icriq.com : Répertoire d'entreprises du Québec).

ACTION 28

ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION, UNE RÉGLEMENTATION OU UNE POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR DES CERTIFICATIONS INTÉGRANT DES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Mettre en place un système de gestion environnementale dans au moins quatre unités d'affaires.
- Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon des normes reconnues (LEED, BOMA BEST et autres) sur le territoire et préparer à moyen terme une réglementation visant une certification obligatoire.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- *Adopter un système de gestion ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des éléments de développement durable.*

ACTION 29

RÉVISER LES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE À STIMULER LA CERTIFICATION

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Réviser les programmes municipaux de soutien financier et y intégrer des incitatifs à la certification environnementale.



ACTION 30

PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Participer à l'organisation de rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- *Participer à des activités de formation sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.*





AMÉLIORER LA PROTECTION DE, LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

IMPACTS RELIÉS À L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF SUR LA DIMENSION...

...ENVIRONNEMENTALE

L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF CONTRIBUERA À MULTIPLIER LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR ET À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

...ÉCONOMIQUE

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES VERTES AJOUTERA DE LA VALEUR AU MILIEU URBAIN ET PERMETTRA DE BÉNÉFICIER D'AVANTAGE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES.

...SOCIALE

L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF FAVORISERA UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE.



AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

ACTIONS

- 31 »** Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité
- 32 »** Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain
- 33 »** Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation
- 34 »** Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

LA BIODIVERSITÉ SUBIT, À L'ÉCHELLE MONDIALE, UN DÉCLIN SANS PRÉCÉDENT. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'URBANISATION SONT PARMI LES FACTEURS EN CAUSE. LA PRÉSENCE DE VÉGÉTATION ET D'UNE CANOPÉE CONSTITUENT DEUX DES MULTIPLES INDICATEURS DE LA PRÉSENCE DE BIODIVERSITÉ SUR UN TERRITOIRE. L'AUGMENTATION DE LA CANOPÉE, EN PLUS D'ACCROÎTRE LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX ET DE FAVORISER L'INFILTRATION DE L'EAU DE PLUIE, CONTRIBUE À FILTRER L'AIR ET À RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR EN MILIEU URBAIN. AUTANT D'ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. CES ÉLÉMENTS ONT AUSSI UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS QUI HABITENT DANS CES ZONES URBAINES.

SELON LA U.S. ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY¹⁶, LES INFRASTRUCTURES VERTES – DÉFINIES COMME DES INFRASTRUCTURES NATURELLES OU CONSTRUITES TELLES QUE LES PARCS, LES MILIEUX NATURELS, LES ARBRES DE RUE, LES TOITURES ET MURS VÉGÉTALISÉS, LES FOSSÉS, LES MARAIS FILTRANTS – PROCURENT DES SERVICES ÉCOLOGIQUES QUI PERMETTENT DE REPRODUIRE CEUX OFFERTS PAR LES MILIEUX NATURELS.

MONTRÉAL, AVEC SES NOMBREUX ESPACES VERTS, SE CLASSE AVANTAGEUSEMENT POUR CE QUI EST DE L'INDICE DE CANOPÉE – LA PROJECTION AU SOL DU COUVERT DES ARBRES – EN REGARD DES GRANDES VILLES NORD-AMÉRICAINES. UN DES MOYENS D'AUGMENTER CETTE CANOPÉE AINSI QUE LA BIODIVERSITÉ, EST D'AJOUTER DES VÉGÉTAUX DANS LES SECTEURS DENSÉMENT CONSTRUITS, NOTAMMENT EN AMÉNAGEANT DES INFRASTRUCTURES VERTES.

¹⁶ Environmental Protection Agency, Glossary of Commonly Used Terms [En ligne].

ÉTAT DE LA SITUATION

Montréal est en voie d'atteindre l'objectif de protection de 6 % du territoire terrestre qu'elle s'est fixé et souhaite inscrire les espaces protégés dans son « Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal ». Toutefois, elle doit mettre en place des outils pour mieux connaître les habitats et la biodiversité qu'elle protège, notamment des bio-indicateurs et un indice de canopée.

Actuellement, Montréal chiffre à 20,5 % l'indice de sa canopée ¹⁷. Elle se classe ainsi avantageusement par rapport à d'autres grandes villes nord américaines, dont Toronto et Chicago, pour lesquelles l'indice de canopée est respectivement de 17,5 à 20 % et de 14,6 % ¹⁸. Montréal souhaite avoir un indice de canopée de 25 % d'ici 2025.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.
- Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain notamment par l'élaboration d'une nouvelle programmation visant la création de promenades vertes qui traverseraient les secteurs plus densément peuplés.
- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation.
- Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais afin de se préparer et de se protéger contre les infestations.

INTERVENTION MUNICIPALE

ADDITIONNELLE

Divers outils municipaux de planification ou d'intervention seront aussi mis à contribution pour atteindre l'objectif, dont :

- La prochaine Stratégie de biodiversité et de verdissement, qui permettra de développer des modalités pour gérer les différents habitats et créer des infrastructures vertes, notamment des promenades vertes dans les secteurs densément peuplés.
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui vise notamment à protéger 6 % du territoire terrestre de Montréal, ainsi qu'à mettre en valeur certains milieux riches en biodiversité.
- La Politique de l'arbre, qui vise à protéger l'arbre citoyen, soutenir sa croissance et sa multiplication et ce, en particulier dans les arrondissements du centre, densément construits.
- Le Plan d'urbanisme et le futur Plan de développement urbain qui soulignent certaines dispositions réglementaires relatives à l'aménagement des espaces verts.

MONTRÉAL, C'EST :
133 km de rives
1 200 parcs locaux
18 grands parcs
10 écoterritoires
1 200 000 arbres publics

Sources : Ville de Montréal,
2009d et Ville de Montréal,
Les grands parcs,
un patrimoine arboricole
à protéger et à diversifier
[En ligne].

17 Cet indice de canopée été a été obtenu après l'étude et l'analyse de photos aériennes prises en 2007 sur l'ensemble des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

18 Ville de Toronto, Toronto's Urban Forest – For now and forever [En ligne] et Ville de Chicago Chicago Trees Initiative, Chicago's Urban Forest [En ligne].

ACTION 31

ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVERSITÉ

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Élaborer un cadre de collaboration avec les intervenants œuvrant dans la mise en valeur de la biodiversité à Montréal d'ici 2013.
- Atteindre l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais.
- Confirmer la protection des sites visés par l'objectif de 6 % de protection du territoire terrestre montréalais par leur inscription au « Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal » d'ici 2015.
- Créer un paysage humanisé, tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Participer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.

ACTION 32

TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LEURS SERVICES ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN

MONTREAL S'ENGAGE À :

- Adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une Stratégie de biodiversité et de verdissement :
 - Développer les modalités de gestion consacrées aux différents habitats (bois, rives, friches, milieux humides).
 - Assurer la protection des milieux humides d'intérêt.
- Élaborer une nouvelle programmation visant la création de promenades vertes qui traverseront les secteurs plus densément peuplés de l'agglomération de Montréal.
- Évaluer les besoins d'investissements à plus long terme dans le domaine de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels.



LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement.
- Mettre en place des infrastructures vertes sur le domaine privé (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).



ACTION 33

DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Mettre en œuvre une plateforme commune d'information relative à la biodiversité d'ici 2012, en collaboration avec les partenaires spécialisés dans ce domaine.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'information relative à la biodiversité.
- Signer la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement

ACTION 34

RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

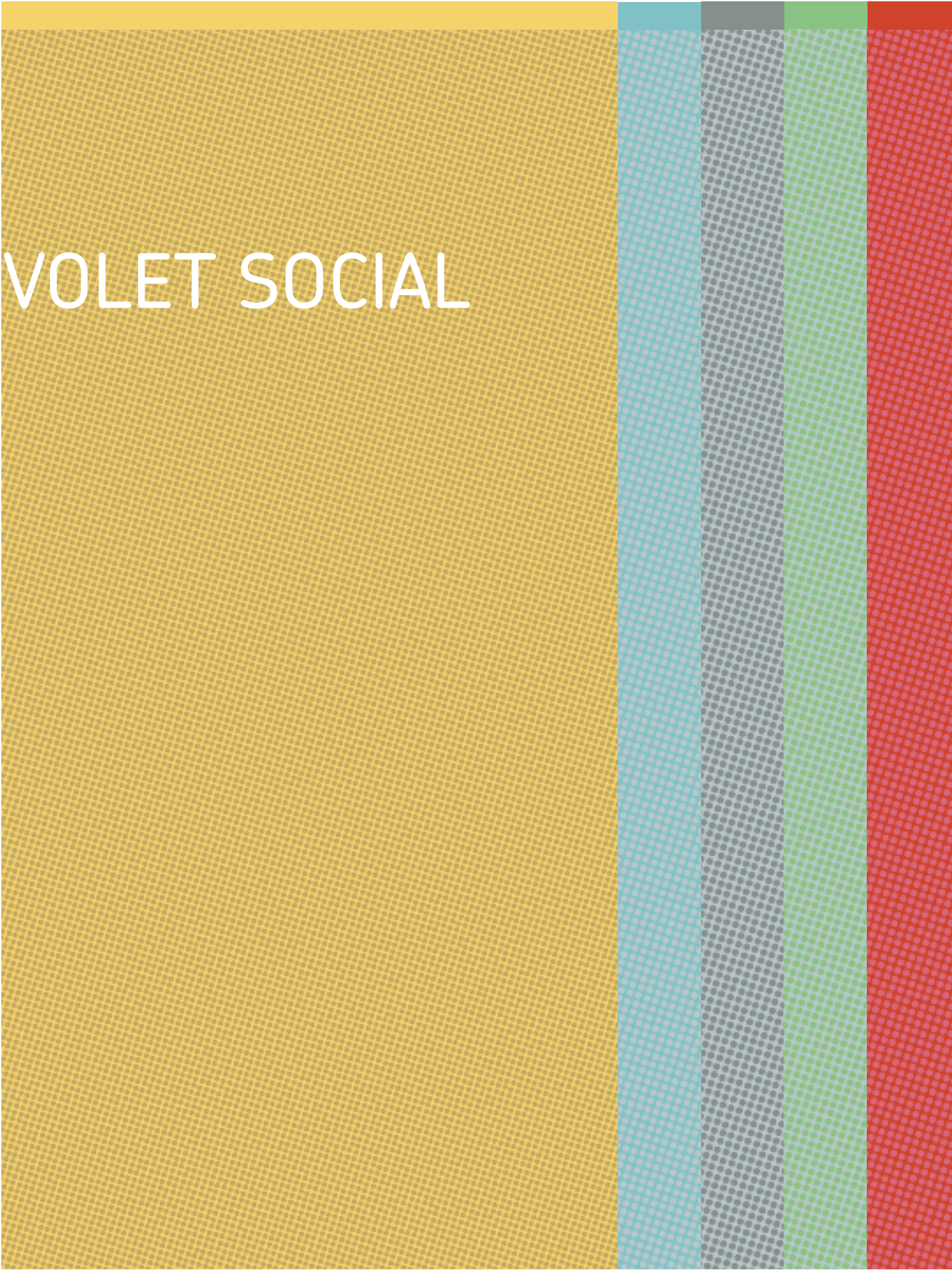
- Établir le portrait des actions en gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais en vue de l'élaboration d'un programme d'ici 2015.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

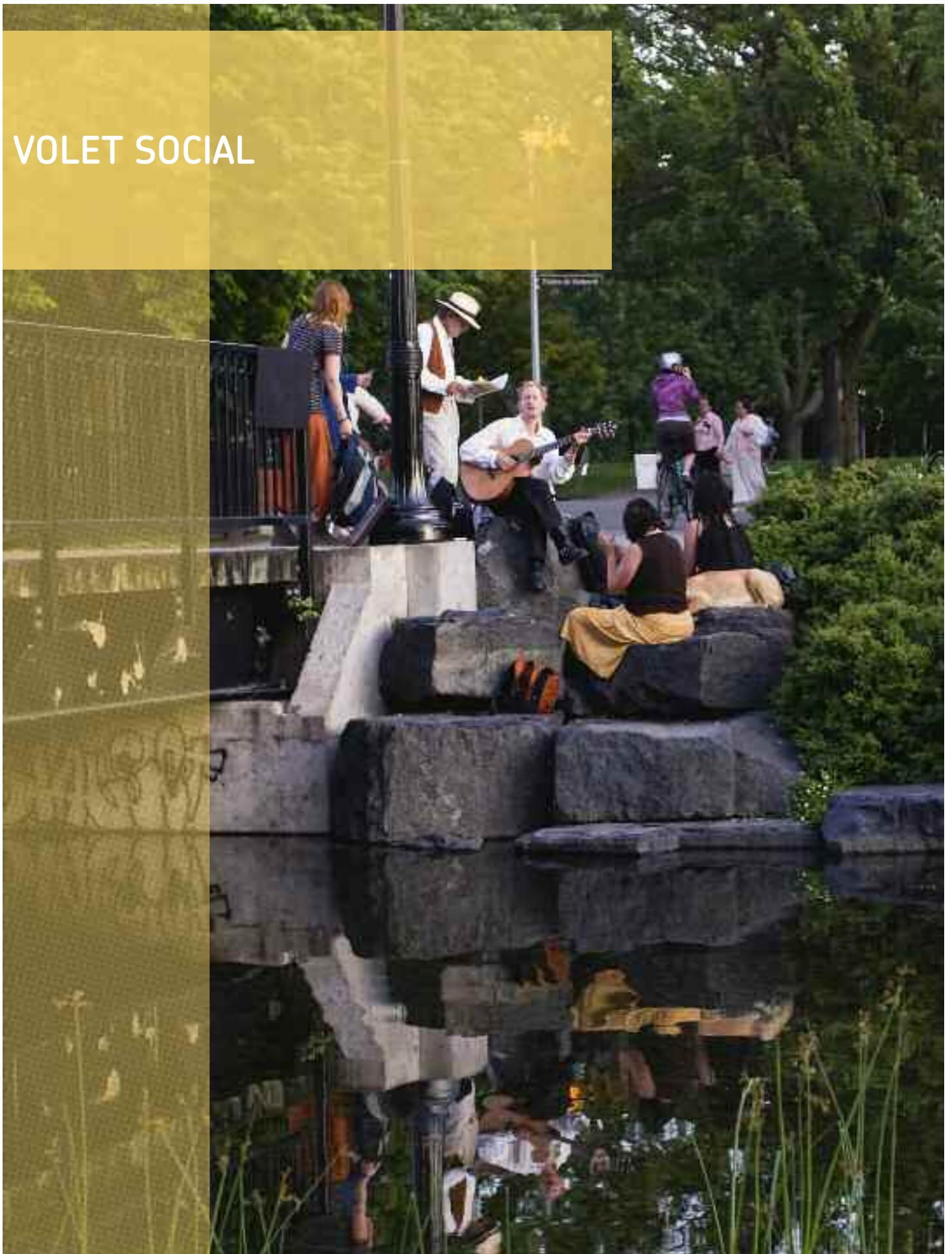
- Participer à l'élaboration d'un programme de gestion écologique des espaces verts.



The page features a decorative header at the top with five colored rectangular segments: yellow, teal, grey, green, and red. Below these, the main background is a large yellow field with a fine halftone dot pattern. To the right, there are three vertical bands: a teal band with a halftone pattern, a grey band with a halftone pattern, and a red band with a halftone pattern. The text 'VOLET SOCIAL' is printed in white, bold, sans-serif capital letters on the left side of the yellow field.

VOLET SOCIAL

VOLET SOCIAL





VOLET SOCIAL

ACTIONS

35 » Être solidaire

36 » Être équitable

37 » Assurer la relève

Tous les objectifs proposés dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 prennent en compte les trois dimensions du développement durable: environnementale, sociale et économique. Plus particulièrement, la dimension sociale est abordée en accordant une place à la famille et à la qualité du milieu de vie. Pour bonifier cette dimension du développement durable, des actions supplémentaires sont proposées au regard des valeurs de solidarité et d'équité et du défi de la relève.



ACTION 35

ÊTRE SOLIDAIRE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Développer, en collaboration avec les différentes instances visées, des projets en environnement et en développement durable, notamment à Port-au-Prince (Haïti), d'ici 2015.
- Encourager la réalisation de missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise) et la participation d'employés à celles-ci.
- Promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Participer à des projets de solidarité internationale.
- Encourager la réalisation de missions de solidarité internationale court terme (partage d'expertise) et la participation d'employés à celles-ci.
- Faire affaire avec des entreprises d'économie sociale.

ACTION 36

ÊTRE ÉQUITABLE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.
- Réviser le plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemple :

- Adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.

ACTION 37

ASSURER LA RELÈVE

MONTRÉAL S'ENGAGE À :

- Poursuivre le Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.
- Encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement (embauche de 160 jeunes annuellement).
- Augmenter la part de la relève dans la programmation culturelle (réseau Accès culture) afin de la faire passer de 12 % à 20 % d'ici 2014.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À :

Exemples :

- Élaborer un Plan de gestion de la relève de la main-d'œuvre.
- Mettre sur pied un programme de mentorat et de parrainage professionnel.



INTERVENTIONS SOUHAITÉES DES GOUVERNEMENTS SUPÉRIEURS

LES EFFORTS COMBINÉS DE MONTRÉAL, DE LA COLLECTIVITÉ ET DES PALIERS SUPÉRIEURS DE GOUVERNEMENT SERONT NÉCESSAIRES POUR RÉALISER CE PLAN D'ACTION.

Les interventions suivantes sont souhaitées de la part des gouvernements supérieurs :

- La mise en place d'outils fiscaux ou économiques, comme un marché réglementé du carbone.
- L'inclusion dans le plan de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec de mesures pour les secteurs des transports et des bâtiments afin de soutenir les actions que proposera Montréal dans son plan de réduction des émissions de GES de la collectivité.
- La mise en place de programmes pour soutenir l'électrification des transports.
- L'adoption du nouveau règlement sur la qualité de l'atmosphère.
- L'implantation d'un programme de remplacement des appareils de chauffage au bois comportant des incitatifs financiers.
- La reconduction à long terme et le maintien à un niveau adéquat du financement provenant de programmes québécois et fédéraux en habitation à frais partagés. À cette condition essentielle s'ajoutent la reconnaissance et le financement adéquat, par ces programmes, des coûts d'implantation et d'exploitation des mesures vertes (notamment en matière d'efficacité énergétique).
- L'élaboration de programmes de financement à long terme des réseaux d'aqueduc et d'égout.
- La mise en place de programmes de sensibilisation et d'incitatifs appuyés par des instruments réglementaires et financiers pour la vente et l'achat d'équipements à faible consommation d'eau.
- L'obtention dès 2010 de la pleine compensation (100 %) pour les services fournis par les municipalités en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

MISE EN ŒUVRE

L'engagement de l'administration municipale et des partenaires est l'un des points forts de la démarche. En effet, lors de l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise en 2005, 48 organisations issues de milieux diversifiés s'étaient engagées à réaliser les actions à titre de partenaires.

À la fin de 2009, on en dénombrait près de 180, tant des administrations locales que des organisations externes. Les efforts des partenaires combinés à ceux de Montréal assureront le succès de la mise en œuvre du Plan 2010-2015.

CONTRIBUTION MUNICIPALE

La contribution de Montréal s'effectuera à trois niveaux :

- Mise en œuvre des engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Réalisation de la feuille de route du Plan corporatif de Montréal ¹⁹ en développement durable 2010-2015.
- Adoption et mise en œuvre par les administrations locales de plans locaux de développement durable (voir le canevas à l'annexe 5).

CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Montréal compte déjà sur une base solide d'organisations partenaires de divers secteurs d'activité (société civile, secteur privé, milieux municipal et institutionnel). Pour augmenter sa portée auprès de la collectivité montréalaise, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 favorisera l'adhésion d'un plus grand nombre d'organisations.

Par leur adhésion au Plan 2010-2015, les partenaires s'engagent à :

- Travailler aux côtés de l'administration montréalaise à faire de Montréal une métropole durable.
- Mettre en œuvre au moins dix actions qui s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du Plan 2010-2015 dans le cadre de leurs activités internes.
- Rendre compte de leur progression.
- Difuser ces engagements sur leur propre site Web.

Les partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 doivent avoir leur siège social ou un bureau situé sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, les organisations situées à l'extérieur de l'île de Montréal peuvent devenir partenaires si leurs activités sont en lien avec les actions du Plan 2010-2015 et se déroulent sur le territoire de l'île de Montréal.

DEFI PARTENAIRE

Le défi lancé par Montréal aux organisations montréalaises de tous les secteurs d'activité est de :

- S'ENGAGER À METTRE EN ŒUVRE AU MOINS DIX ACTIONS DU PLAN.
- PROMOUVOIR DES ACTIONS DU PLAN 2010-2015 AUPRÈS D'AUTRES ORGANISATIONS OU AUPRÈS DU PUBLIC LORSQUE CES ACTIONS SONT DIRECTEMENT RELIÉES À LEUR MISSION OU OFFRE DE SERVICE.
- INCITER AU MOINS UN DE LEURS COLLABORATEURS D'AFFAIRES À DEVENIR PARTENAIRE DU PLAN.

POUR VOUS ENGAGER À METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN, VISITEZ LE
ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

¹⁹ Le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 propose trois types de mesures à mettre en œuvre au sein de l'administration montréalaise, soit l'intégration du développement durable dans les plans, politiques, programmes et grands projets; dans les pratiques de gestion et par la mesure des performances environnementales, sociales et économiques.

POURQUOI ENGAGER SON ORGANISATION ET DEVENIR PARTENAIRE ?

Pour :

Contribuer à faire de Montréal une métropole durable.

Être partie prenante du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, et :

Avoir accès à de l'information et à un réseau d'experts et de professionnels œuvrant dans le domaine du développement durable.

Participer à des ateliers de formation, à des conférences et à des déjeuners-causeries portant sur les thèmes de l'heure reliés au développement durable.

Recevoir le bulletin DOMINO, des nouvelles sur le développement durable à Montréal.

Avoir la possibilité de faire reconnaître ses initiatives au Gala de reconnaissance en environnement et en développement durable de Montréal.

Relever le défi corporatif d'intégrer le développement durable dans les valeurs et la gestion de son organisation.

SOUTIEN ET EXPERTISE

ÉQUIPE DE COORDINATION – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une équipe de la Direction de l'environnement et du développement durable de Montréal a été mise sur pied en 2005 pour appuyer la mise en œuvre du Premier plan. Elle assure la coordination et le suivi des travaux du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

COMITÉS

Tout au long de la mise en œuvre du Plan 2010-2015, des liens étroits seront entretenus avec les différents comités rattachés à la démarche.

Comité des partenaires

Les organisations s'étant engagées au Plan 2010-2015 et les représentants des administrations locales et des services municipaux, seront invités à se rencontrer au moins une fois par an afin notamment d'échanger sur l'évolution du Plan 2010-2015 et de rendre compte de la mise en œuvre des actions au sein de leur organisation.

Comité de liaison

Afin d'assurer le suivi du Plan 2010-2015, des préoccupations du milieu et des grandes tendances, les membres du comité de liaison se réuniront au moins deux fois par année pour mettre à profit leur rôle conseil.

D'autres comités pourraient être mis sur pied afin de faciliter la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs.

SUIVI DE LA PROGRESSION

Différents outils de suivi sont prévus pour mesurer les progrès en matière de développement durable à Montréal.

Bilans du Plan 2010-2015

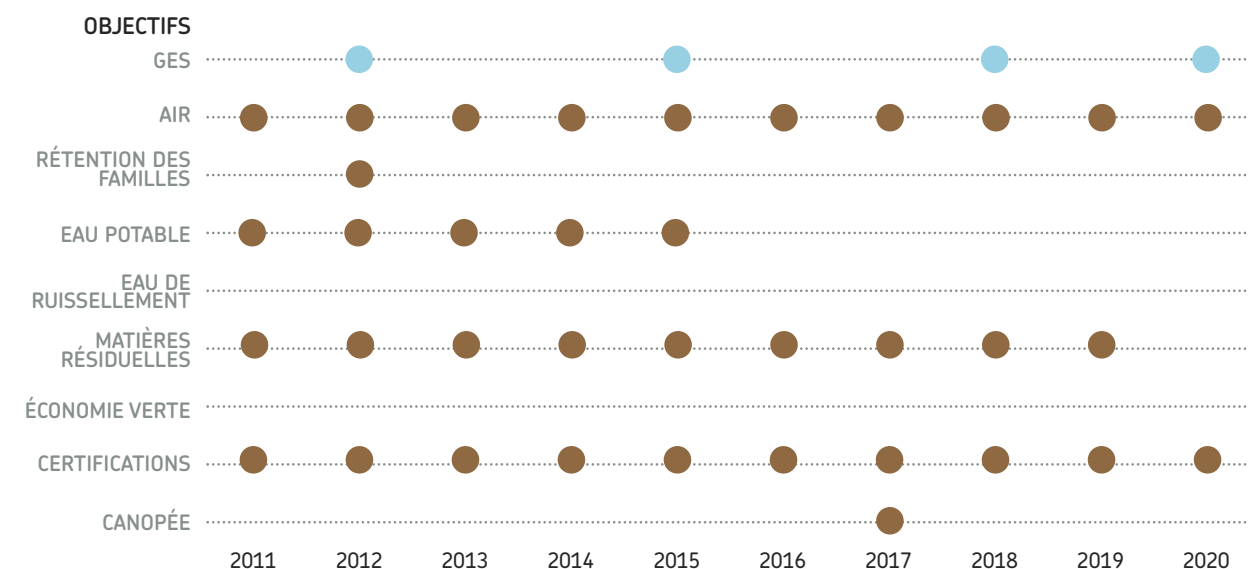
Tous les deux ans, Montréal produira un bilan du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015²⁰. Ce bilan fera état des réalisations des services centraux, des administrations locales et des partenaires. Il est prévu de créer un comité de pilotage pour la réalisation du premier bilan des partenaires. Ainsi, les partenaires seront appelés à participer à ce comité afin d'identifier les informations et les éléments de mesures

les plus pertinents à recueillir, ainsi que les méthodes de collecte de données les plus efficaces, en vue de la production du bilan.

Deux types d'indicateurs seront notamment utilisés pour suivre l'évolution du travail accompli lors de la rédaction des bilans :

- Des indicateurs de suivi des actions présentant l'état d'avancement des actions. Ceux-ci seront développés d'ici 2012.
- Des indicateurs de résultat présentant l'évolution des résultats pour chacun des objectifs à atteindre, selon la disponibilité des données (voir figure 5).

FIGURE 5
PÉRIODES DE MESURE DES OBJECTIFS



● Année indiquée sous réserve

● Année prévue durant laquelle la donnée sera mesurée

Sources de collecte des données pour le suivi de la progression au regard des objectifs

GAZ À EFFET DE SERRE

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Direction de l'environnement et du développement durable

QUALITÉ DE L'AIR

Rapport annuel du Réseau de surveillance de la qualité de l'air – Direction de l'environnement et du développement durable

RÉTENTION DES FAMILLES

Statistiques détaillées sur la migration de l'Institut de la statistique du Québec

EAU POTABLE

Données de la Ville de Montréal – Service de l'eau

EAU DE RUISSELLEMENT

Objectif non chiffré

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bilan annuel du Plan directeur de gestion des matières résiduelles – Direction de l'environnement et du développement durable

ÉCONOMIE VERTE

Objectif non chiffré

CERTIFICATIONS

Sites Web des organismes de certification

CANOPÉE

Données de la Ville de Montréal – Direction des grands parcs et du verdissement

20 Des bilans seront produits pour les périodes 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015.

Indicateurs de l'état de l'environnement

Dans le cadre du Premier plan, il avait été convenu avec les partenaires d'assurer un suivi plus large de l'état de l'environnement à Montréal. Pour ce faire, deux bilans des indicateurs de l'état de l'environnement, couvrant les périodes 1999-2003 et 2003-2006, ont été produits par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal. Un troisième bilan des indicateurs de l'état de l'environnement pour la période 2007-2009 sera produit en 2010-2011. Globalement, ces trois bilans rendront compte des grandes problématiques environnementales qui avaient été ciblées dans le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Vers un rapport de développement durable

Il est prévu de bonifier les indicateurs de l'état de l'environnement et de tendre vers la production d'un rapport de développement durable. L'élaboration de ce rapport de développement durable fera partie des activités du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

OUTILS DE MOBILISATION ET D'INFORMATION

Des outils ont été développés pour mobiliser le plus grand nombre autour du Plan 2010-2015 et répondre aux objectifs suivants :

- Informer la collectivité des actions que pose Montréal en développement durable.
- Faire connaître le Plan 2010-2015.
- Mettre en valeur les réalisations de Montréal et des partenaires dans le cadre du Plan 2010-2015.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les partenaires du Plan 2010-2015.
- Sensibiliser les citoyens montréalais à tendre vers l'écocitoyenneté en adoptant de bonnes pratiques de développement durable.



SOMMET MONDIAL ECOCITÉ

Montréal souhaite attirer de grands événements sur le thème du développement durable afin de renforcer son positionnement en la matière.

Le Sommet mondial Ecocité, prévu en août 2011 abordera des thèmes tels que les changements climatiques et l'aménagement urbain; l'écobilité urbaine et le design urbain; la gouvernance et la démocratie; l'économie urbaine et l'environnement bâti.

Cet événement permettra aux Montréalais et aux experts internationaux, d'échanger sur les pratiques de développement durable les plus innovantes.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

Le site Internet du développement durable de Montréal contient plusieurs renseignements utiles à la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ainsi que toute la documentation pertinente. Le site propose aussi différents trucs et astuces pour aider les Montréalais à devenir des écocitoyens.

Bulletin DOMINO

La collectivité montréalaise et tous ceux qui sont intéressés par le développement durable peuvent s'informer sur les actualités liées à cette thématique et à la mise en œuvre du Plan 2010-2015 en s'abonnant gratuitement en ligne au bulletin électronique DOMINO. Tous les mois, ils sont ainsi mis au courant, directement dans leur boîte de messagerie électronique, des dernières nouvelles concernant le Plan 2010-2015 et les différentes initiatives des partenaires. Un bon moyen de garder le contact!

Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

Animé conjointement par la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Ville de Montréal, le Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise est un outil privilégié de sensibilisation, d'information et d'échanges pour les partenaires du Plan. Son rôle est de mobiliser les partenaires à réaliser des actions du Plan.

Pour ce faire, le Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise organise, entre autres :

- Des rencontres thématiques ou webinaires pour sensibiliser la collectivité aux différents enjeux du Plan 2010-2015 et partager les expériences, les défis surmontés et les bons coups des partenaires.
- Des ateliers pratiques pour soutenir la mise en œuvre des actions.
- Un Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal pour souligner les initiatives inspirantes des partenaires.
- Des activités et des outils de réseautage pour susciter les échanges entre les partenaires.

Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies (CER-Montréal)

Dans une perspective d'éducation en vue du développement durable, le CER-Montréal souhaite susciter des modifications dans les habitudes de vie et de consommation des Québécois tout au long de leur existence. Il regroupe l'expertise et les ressources de plusieurs organisations d'éducation formelle, non formelle et informelle. Elles œuvrent ensemble à l'accomplissement d'une même mission associée à l'écocitoyenneté et au développement durable. Globalement, le CER-Montréal est une plateforme transversale de partenariat et d'échanges en éducation, offerte aux partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Le CER-Montréal supporte plus particulièrement la mise en œuvre de l'orientation « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » par la coordination de nombreuses activités d'éducation à l'écocitoyenneté qui sont menées par différents partenaires.

Montréal a été reconnu à titre de Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable en août 2007 par l'Université des Nations Unies. Il s'agit du premier centre d'expertise régional francophone à travers le monde.

www.cer-montreal.ca

Rôle de l'éducation pour l'atteinte d'une société durable

La participation de toutes et de tous est à la base du développement durable. L'éducation en vue du développement durable vise à doter les individus de comportements, de compétences et de connaissances lui permettant d'agir de façon éclairée pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle. Le développement durable nécessite des changements de comportements de la part de l'ensemble des parties intéressées de la société (comportements écocitoyens, responsables et durables en matière de production, de consommation, de choix de vie, de déplacements, etc.). Les campagnes d'information et de sensibilisation sont des outils pour favoriser la prise de conscience de l'importance du développement durable par le grand public.

Le Plan 2010-2015 se déploiera durant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable 2005-2014. Afin de refléter l'importance de l'éducation individuelle et collective, des actions en ce sens ont été intégrées au Plan 2010-2015. Des partenariats seront établis avec différents acteurs de la collectivité pour favoriser la sensibilisation et l'éducation du grand public, principalement avec le Centre d'expertise régional d'éducation en vue du développement durable (CER) de Montréal.

Éduquer

« Le plus grand défi, au cours de ce nouveau siècle, est de prendre une idée qui semble abstraite — le développement durable — et d'en faire une réalité quotidienne pour tous les peuples du monde ».

- Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies

INVITATION AUX CITOYENS À JOINDRE LE MOUVEMENT

Au cours des prochaines années, le citoyen occupera un rôle de plus en plus important pour faire de Montréal une métropole durable. Des efforts lui seront notamment demandés pour utiliser davantage les transports actifs et collectifs, composter, lutter contre les îlots de chaleurs urbains, soutenir son économie locale, etc.

Des campagnes de communication et une section du site Internet s'adresseront particulièrement aux citoyens afin de les sensibiliser aux gestes à poser pour devenir des écoMontréalais. La future Maison du développement durable de Montréal participera à la sensibilisation et à l'éducation du grand public en offrant une programmation éducative variée, un guichet unique d'information en développement durable et un lieu de rencontres, de réflexion et d'échanges.

REGARD VERS L'AVENIR

À l'instar du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, le Plan 2010 – 2015 est un plan d'action intégrant des mesures concrètes pour la collectivité montréalaise. Le suivi de la progression de ces mesures nous permettra d'évaluer leur portée. Un premier bilan sera produit en 2012. Des ajustements pourront être apportés en tenant compte des contextes local, provincial, fédéral et mondial, de l'adoption de nouvelles politiques, lois, normes ou technologies émergentes et de l'état d'avancement des actions.

RÉFÉRENCES

Bureau de normalisation du Québec, 2010, *Norme 9700-253/2010, Développement durable – Gestion responsable d'événements*, 26 pages.

Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2004, *Agenda 21 de la culture*, [En ligne]. <http://agenda21culture.net/> (Page consultée le 11 mai 2010)

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989, *Notre avenir à tous*, Édition du Fleuve – Les publications du Québec, 432 pages.

Conference Board of Canada, 2008, *Environment*, [En ligne]. <http://www.conferenceboard.ca/HCP/Details/Environment/municipal-waste-generation.aspx> (Page consultée le 11 mai 2010).

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), 2000, *Standards pancanadiens relatifs aux particules (PM) et à l'ozone* [En ligne]. http://www.ccme.ca/ourwork/air/fr.html?category_id=99 (Page consultée le 11 mai 2010).

Conseil régional de l'environnement de Montréal – Ville de Montréal, 2008, *Indicateurs de l'état de l'environnement : Bilan pour la période 2003-2006*, 104 pages.

Conseil régional de l'environnement de Montréal – Ville de Montréal, 2004, *Indicateurs de l'état de l'environnement : Bilan pour la période 1999-2003*, 114 pages.

Environmental Protection Agency, *Glossary of Commonly Used Terms*, [En ligne]. <http://cfpub.epa.gov/npdes/greeninfrastructure/information.cfm#glossary> (Page consultée le 11 mai 2010).

Environnement Canada, *Le chauffage au bois et la qualité de l'air*, présentation Powerpoint datée du 20 décembre 2007.

Environnement Canada, *L'utilisation judicieuse de l'eau*, [En ligne]. <http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=fr&n=F25C70EC-1> (Page consultée le 11 mai 2010).

Fédération canadienne des municipalités, 2009, *Agir sur le terrain. Le rôle des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques*, 13 pages.

Gouvernement du Québec, 2008, *Pour un Québec vert et prospère. Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes*, 24 pages.

Gouvernement du Québec, 2007, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, 87 pages.

Gouvernement du Québec, 1998, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 13 pages.

Groupe de recherche Ville et mobilité, 2008, *Le transport actif et le système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières*, Université de Montréal, 42 pages.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007, *Changements Climatiques 2007: Rapport de Synthèse*, 114 pages.

Institut de la statistique du Québec, 2009, *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2006-2056*, 133 pages.

Institut de la statistique du Québec, *Faits saillants de l'année 2008-2009 et des années précédentes – Gains et pertes selon le groupe d'âges dans les régions administratives*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/gains_pertes_age_RA.htm (Page consultée le 11 mai 2010).

Millenium Assessment, *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*, [En ligne]. <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.447.aspx.pdf> (Page consultée le 11 mai 2010).

Millennium Ecosystem Assessment, 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Island Press, World Resources Institute, Washington DC., 155 pages.

Organisation des Nations Unies, *World Urbanization Prospects : The 2007 Revision Population Database*, [En ligne]. <http://esa.un.org/unup/> (Page consultée le 11 mai 2010).

Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009, *Climate in Peril, A popular Guide to the latest IPCC reports*, GRID-Arendal and SMI books, 60 pages.

Renewable Energy Policy Network for the 21st Century (REN 21), 2010, *Renewable Energy Policy Network for the 21st Century – 2009 Update*, 31 pages.

Ressources naturelles Canada, 2007, *Vivre avec les changements climatiques au Canada*, [En ligne]. http://www.adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/synth/sumsom_f.php (Page consultée le 11 mai 2010).

Ville de Chicago, Chicago Trees Initiative, *Chicago's Urban Forest*, [En ligne]. <http://egov.cityofchicago.org/chicagotrees/forest.html> (Page consultée le 11 mai 2010).

Ville de Montréal, 2005, *Premier plan stratégique de développement de la collectivité montréalaise*, 114 pages.

Ville de Montréal, 2006, *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2002-2003, collectivité montréalaise*, 26 pages.

Ville de Montréal, 2008, *Plan d'action famille de Montréal 2008-2012*, 28 pages.

Ville de Montréal, 2009a, *Qualité de l'air à Montréal 2009. Rapport annuel 2009*, 8 pages.

Ville de Montréal, 2009b, *Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014*, 109 pages.

Ville de Montréal, 2009c, *Portait 2008 des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise*, 52 pages.

Ville de Montréal, 2009d, *Bilan 2007-2008 – Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, 15 pages.

Ville de Montréal, 2010a, *Bilan synthèse 2005-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, 60 pages.

Ville de Montréal, *Les grands parcs, un patrimoine arboricole à protéger et à diversifier*, [En ligne]. <http://www.ville.montreal.qc.ca/biodiversite> (Page consultée le 11 mai 2010).

Ville de Toronto, *Toronto's Urban Forest – For now and forever*, [En ligne]. http://www.toronto.ca/trees/urban_forest_now_forever.htm (Page consultée le 11 mai 2010).

Worldwatch Institute, 2002, *Home Grown: The Case For Local Food In A Global Market*, [En ligne]. <http://www.worldwatch.org/node/827> (Page consultée le 11 mai 2010).

ANNEXES

ANNEXE 1

SUITE DES ACTIONS DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE 2010-2015

Plusieurs actions du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, qui se terminait fin 2009, se poursuivent pour la période 2010-2015. Le tableau suivant indique que 21 des 36 actions sont intégrées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Les autres actions sont considérées comme étant des activités régulières de l'administration ou ont été intégrées dans d'autres plans municipaux.

TABLEAU 5
SUITE DES ACTIONS DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CADRE DU PLAN 2010-2015

ACTIONS DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE	SUITE DANS LE CADRE DU PLAN 2010-2015
2.1 Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules	Le volet réglementation est en application. Le volet formation est intégré dans l'action 4 du Plan 2010-2015.
2.2 Réduire les espaces de stationnement au Centre	Le volet élimination des terrains de stationnement illégaux est en continu. Une politique de stationnement est prévue dans le cadre du Plan de transport.
2.3 Minimiser la circulation automobile sur le mont Royal (chemins Camillien-Houde et Remembrance)	Les mesures du Plan de transport intégré du mont Royal sont en cours de réalisation.
2.4 Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo	Action intégrée dans l'action 2 du Plan 2010-2015.
2.5 Favoriser le développement de l'autopartage	Action en continu.
2.6 Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transport en commun, covoiturage, vélo, marche)	Action intégrée dans l'action 2 du Plan 2010-2015.
2.7 Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Action intégrée dans les actions 1 à 6 du Plan 2010-2015.
2.8 Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant	Action intégrée dans les actions 4 et 5 du Plan 2010-2015.
2.9 Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone	Action intégrée dans la Plan d'action corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

ACTIONS DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

SUITE DANS LE CADRE DU PLAN 2010-2015

2.10 Consolider et multiplier les projets <i>Quartiers 21</i>	Action intégrée dans l'action 13 du Plan 2010-2015.
2.11 Multiplier les points de contact avec l'eau	Action intégrée dans l'action 32 du Plan 2010-2015.
2.12 Réduire la présence d'îlots de chaleur urbains	Action intégrée dans les actions 15 et 32 du Plan 2010-2015.
2.13 Favoriser des milieux de vie propres, calmes et paisibles	Action intégrée en partie dans les actions 13 et 14 du Plan 2010-2015.
2.14 Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation	Action intégrée dans les actions 13 et 14 du Plan 2010-2015.
2.15 Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal	Action intégrée dans l'action 15 du Plan 2010-2015.
2.16 Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)	Action réalisée.
2.17 Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les ICI	Action intégrée dans les actions 22 et 23 du Plan 2010-2015.
2.18 Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les grands parcs et autres lieux publics	L'installation de contenants de grande capacité est explorée pour les grands parcs et ce type de mesures fait partie du canevas pour les plans locaux de développement durable (annexe 5).
2.19 Implanter des mesures d'économie d'eau potable	Action intégrée dans l'action 19 du Plan 2010-2015.
2.20 Contrôler les usages illicites de l'eau	Action intégrée dans l'action 17 du Plan 2010-2015.
2.21 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Action intégrée dans l'action 3 du Plan 2010-2015.
2.22 Tenir des événements « éco-responsables »	Action intégrée dans l'action 24 du Plan 2010-2015.
2.23 Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Action intégrée dans les actions 20 et 21 du Plan 2010-2015.
2.24 Étendre les programmes de type Éco-quartier	Action intégrée dans le PDGMR.
2.25 Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination	Action intégrée dans l'action 23 du Plan 2010-2015.
2.26 Implanter de nouveaux écocentres	Action intégrée dans l'action 23 du Plan 2010-2015.

**ACTIONS DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉLAISE**

SUITE DANS LE CADRE DU PLAN 2010-2015

2.27 Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter	Action réalisée. Le concours est coordonné par le Centre d'expertise sur les matières résiduelles.
2.28 Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion	Action intégrée dans l'action 28 du Plan 2010-2015 et dans le Plan corporatif.
2.29 Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies	Action réalisée. Le CER-Montréal contribuera au Plan 2010-2015.
2.30 Promouvoir l'économie sociale à Montréal	Action intégrée dans l'action 35 du Plan 2010-2015.
2.31 Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain	Action intégrée dans l'action 31 du Plan 2010-2015.
2.32 Mettre en œuvre des mesures de protection et de renaturalisation des rives	Action intégrée en partie dans l'action 31 du Plan 2010-2015.
2.33 Établir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Action réalisée et partenariat en continu.
2.34 Mettre sur pied un Centre montréalais sur la biodiversité	Action réalisée. Le centre est en cours de construction.
2.35 Participer aux grands événements à caractère environnemental	Action en continu.
2.36 Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles	Action intégrée dans le PDGMR.

ANNEXE 2

LIENS ENTRE LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015 ET LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE...

...ÉNONCE UNE VISION :

Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision.

...PROPOSE TROIS ENJEUX :

Développer la connaissance.
Promouvoir l'action responsable.
Favoriser l'engagement.

...CONTIENT NEUF ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, 19 AXES D'INTERVENTION ET 29 OBJECTIFS.

Montréal souhaite, par son action, contribuer à mettre en œuvre cette Stratégie pour faire progresser le Québec sur la voie du développement durable.

Le tableau suivant illustre les liens entre les principes directeurs qui sous-tendent la démarche montréalaise de développement durable et les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

TABEAU 6
LIENS ENTRE LES PRINCIPES
DIRECTEURS DU PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉLAISE 2010-2015
ET LES ORIENTATIONS DE LA
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE	Une collectivité au cœur du développement durable	Une meilleure qualité de vie	Une protection accrue de l'environnement	Une croissance économique durable
ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE					
Informar, sensibiliser, éduquer, innover		●			
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement			●	●	
Produire et consommer de façon responsable				●	●
Accroître l'efficacité économique					●
Répondre aux changements démographiques			●		
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée			●	●	
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif			●	●	
Favoriser la participation à la vie collective		●			
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques			●		●

ANNEXE 3

LIENS ENTRE LES THÈMES ET LES ACTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE 2010-2015

TABEAU 7

**LIENS ENTRE LES THÈMES ET LES ACTIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE 2010-2015**

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990**

ACTION 1

Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

ACTION 2

Réduire la dépendance à l'automobile

ACTION 3

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments

ACTION 4

Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels

ACTION 5

Encourager l'électrification des transports

ACTION 6

Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques

THÈMES

Adaptation aux
changements climatiques
et mitigation

Quartier

Économie verte

OBJECTIF

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg / m³) D'ICI 2020

ACTION 7

Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain

ACTION 8

Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux

ACTION 9

Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune

ACTION 10

Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air

ACTION 11

Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

ACTION 12

Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique

ACTION 13

Aménager des quartiers durables

ACTION 14

Apaiser la circulation

ACTION 15

Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur

ACTION 16

Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

THÈMES

Adaptation aux changements climatiques et mitigation

Quartier

Économie verte



PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 15% LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

ACTION 17

Réduire les fuites d'eau et les usages illicites

ACTION 18

Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité

ACTION 19

Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable

OBJECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

ACTION 20

Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

ACTION 21

Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

OBJECTIF

RÉCUPÉRER 80% DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

RDD : Résidus domestiques dangereux.

CRD : Construction, rénovation, démolition.

ACTION 22

Implanter des mesures de réduction à la source

ACTION 23

Implanter des mesures de récupération et de valorisation

ACTION 24

Tenir des événements écoresponsables

THÈMES

Adaptation aux changements climatiques et mitigation

Quartier

Économie verte



ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

OBJECTIF

**FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020**

ACTION 25

Appuyer le développement du secteur des technologies propres

ACTION 26

Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts

ACTION 27

Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures
pratiques de développement durable

OBJECTIF

**AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS
ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES
ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL
D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010**

ACTION 28

Adopter un système de gestion, une réglementation ou une
politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant
des notions de développement durable

ACTION 29

Réviser les programmes municipaux de soutien de manière
à stimuler la certification

ACTION 30

Participer à des activités de formation sur la certification et
les programmes environnementaux

THÈMES

Adaptation aux
changements climatiques
et mitigation

Quartier

Économie verte



AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

OBJECTIF

**AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À
MONTREAL EN FAISANT PASSER LA CANOPEE
DE 20% À 25% D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007**

ACTION 31

Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité

ACTION 32

Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain

ACTION 33

Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation

ACTION 34

Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais

VOLET SOCIAL

ACTION 35

Être solidaire

ACTION 36

Être équitable

ACTION 37

Assurer la relève

THÈMES

Adaptation aux
changements climatiques
et mitigation

Quartier

Économie verte



ANNEXE 4

SOMMAIRE DU CADRE DE RÉFÉRENCE 2010 DU PROGRAMME *QUARTIERS 21*

(TEXTE TIRÉ DU CADRE DE RÉFÉRENCE 2010
DU PROGRAMME *QUARTIERS 21*)

Quartiers 21 est un programme de financement qui vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets de quartiers durables. Il est soutenu financièrement par deux bailleurs de fonds, soit la Ville de Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Le programme s'adresse à :

- Un organisme du milieu (OBNL) ²¹ en collaboration avec une administration locale et des partenaires.
- Un regroupement d'organismes (OBNL) en collaboration avec une administration locale.

Un financement progressif est prévu au cours des trois années (30 000\$ la première année et 50 000\$ par an, pour les deux années subséquentes), si les budgets sont disponibles.

OBJECTIFS

Le programme *Quartiers 21* vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable énoncés dans le Cadre de référence 2010 du programme *Quartiers 21*;
- par l'intégration d'au moins une des orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Les stratégies privilégiées pour l'atteinte de ces objectifs sont la concertation des acteurs clés (ex. : administrations locales, CSSS ²², tables de quartier) et la mobilisation de la communauté (ex. : citoyens, groupes, organismes et entreprises) dans la mise en œuvre des projets.

CHAMPS D'ACTION PRIVILÉGIÉS PAR LE PROGRAMME

Pour faciliter la mise en place du concept de développement durable, les actions du programme doivent porter prioritairement sur l'« environnement bâti ». À la différence de l'environnement naturel, l'environnement bâti correspond à tout ce qui est aménagé par l'intervention humaine. Cela comprend trois grandes catégories :

- l'utilisation du sol (ex. : proximité des commerces, jardins collectifs);
- le design urbain (ex. : aménagement sécuritaire, verdissement des espaces minéralisés); et
- le système de transport et de mobilité (ex. : transport en commun, réseau cyclable).

Dans le cadre du programme *Quartiers 21*, les projets retenus découleront d'une ou de plusieurs des orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (voir le tableau ci-après).

.....
²¹ Organisme à but non lucratif.

²² Centre de santé et de services sociaux.

TABLEAU 8
**EXEMPLES DE CHAMPS D'ACTION
 POUR LES PROJETS *QUARTIERS 21*
 EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS DU PLAN DE
 DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ
 MONTRÉALAISE 2010-2015**

EXEMPLES DE CHAMPS D'ACTION POUR LES PROJETS <i>QUARTIERS 21</i>	ORIENTATIONS DU PLAN 2010-2015	Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES	Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	Pratiquer une gestion responsable des ressources	Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les ICI	Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
Revitalisation des artères commerciales des quartiers et développement des services de proximité			●		●	
Mesures favorisant les transports actifs et collectifs au travail et pour les activités de la vie quotidienne		●	●			
Verdissement des espaces publics et privés (toits verts, rues commerciales, ruelles)			●			●
Aménagement des espaces publics afin de les rendre sécuritaires pour les enfants (ex. : parcs et zones scolaires, projets de pédibus, etc.)			●			
Mesures d'apaisement de la circulation		●	●			
Aménagement du milieu et de l'environnement bâti afin de diminuer les risques de violence et d'agression			●			
Développement de l'agriculture urbaine dans une optique d'augmentation de l'accès local aux aliments sains			●	●		
Mesures de récupération des matières recyclables sur rue et dans les lieux publics				●	●	
Qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau et diminution du ruissellement de surface				●		●

TYPES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME

Les projets soutenus par le programme *Quartiers 21* doivent porter principalement sur l'environnement bâti en prenant en compte les dimensions sociale, économique et environnementale. Ainsi, même si l'axe principal d'intervention des projets *Quartiers 21* porte sur l'environnement bâti, on pourrait y retrouver des éléments touchant la dimension économique (ex. : la revitalisation d'une rue commerciale) et la dimension sociale (ex. : améliorer la convivialité d'un lieu public). Les porteurs de projets peuvent également soumettre des projets multidimensionnels qui portent à la fois sur le transport actif et sécuritaire, sur les toits verts, sur les jardins communautaires, sur des logements sociaux entourés de services de proximité et d'espaces verts, etc.

En cohérence avec les principes de développement durable énoncés dans le Cadre de référence 2010 du programme *Quartiers 21*, notamment le

principe « équité et solidarité sociale », les quartiers plus défavorisés se verront attribuer des points supplémentaires dans l'évaluation de la proposition (jusqu'à 10 points sur un total de 100), les autres facteurs étant égaux par ailleurs.

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

On définit un quartier comme étant un territoire assez grand pour offrir des services de proximité mais assez petit pour pouvoir le parcourir presque en entier à pied. C'est le point de départ de la concertation et de la mobilisation des citoyens et des groupes communautaires. C'est aussi, souvent, l'unité de référence pour des services institutionnels comme, par exemple, un point de services d'un CSSS. Les actions mises en oeuvre dans le cadre des projets *Quartiers 21* peuvent cependant être menées à des échelles variables, comme une rue, un quadrilatère étendu, un voisinage ou un secteur plus vaste tel un territoire de CSSS.

ANNEXE 5

CANEVAS POUR LES PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

POURQUOI DES PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 au sein de l'agglomération, les administrations locales sont invitées à élaborer chacune un plan local de développement durable en utilisant le canevas proposé ci-après. Ce canevas vise à faciliter le travail aux administrations locales pour structurer leur plan et y inclure d'autres informations clés en vue de contribuer à l'atteinte des orientations et des objectifs fixés dans le Plan 2010-2015. Les plans locaux seront publics et disponibles sur le site Internet.

Quelques administrations locales se sont déjà dotées d'un plan de développement durable avant 2010. Ces administrations sont également invitées à utiliser et ajuster ce canevas en tenant compte des actions de leur plan local.

Tout au long de l'élaboration de leur plan, les administrations locales pourront se référer aux deux documents suivants :

- Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

ÉCHÉANCIER

Les administrations locales sont invitées à adopter leur plan local de développement durable d'ici décembre 2011. Ils couvriront la période 2011-2015.

CANEVAS POUR LES PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le canevas suit la même logique que le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il reprend les cinq orientations et les neuf objectifs qui en découlent. Pour chacun des objectifs, l'administration locale devrait indiquer ses contributions. Les administrations sont également encouragées à ajouter leurs propres contributions ou actions supplémentaires, en fonction de leurs réalités locales respectives.

.....
Le plan local de développement durable devrait contenir les cinq sections suivantes :

- A.** Définition du développement durable
- B.** Mise en contexte
- C.** Plan local de développement durable
- D.** Volet corporatif de développement durable
- E.** Suivi

.....
A- DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par souci de cohésion, le texte suivant devrait être inséré :

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. La Ville de Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous* (1989). Le développement durable y est défini comme :

«... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»*

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

.....
B - MISE EN CONTEXTE

Cette section présente la démarche montréalaise menant au Plan 2010-2015, ainsi que celle de l'administration locale. Le texte suivant peut être inséré directement :

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. La Ville de Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015 alors que les administrations locales et les organismes s'engagent aux actions qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

Au besoin, les administrations locales peuvent aussi souligner leur propre démarche de développement durable.

.....
C- PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette section présente comment l'administration locale veut contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Pour chaque objectif choisi, **l'administration locale identifie les actions et les contributions qu'elle souhaite poser parmi celles qui sont proposées ci-après.** En complément, d'autres initiatives peuvent être identifiées comme contribution supplémentaire de l'administration locale vers l'atteinte des objectifs.

Les administrations locales sont invitées à indiquer des actions, des règlements ou des projets particuliers, déjà énoncés dans d'autres plans, par exemple :

- le Plan local de gestion des matières résiduelles;
- le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme;
- le Plan local de déplacement;
- le Plan d'action famille;
- le Plan de mesures d'urgence.

Le plan local de développement durable sera ainsi l'occasion de réunir dans un même document l'ensemble des actions locales de développement durable.

ORIENTATION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 30 %
LES ÉMISSIONS DE GES
DE LA COLLECTIVITÉ
MONTREALAISE D'ICI 2020
PAR RAPPORT À 1990**

ACTION

1 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTREALAISE

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

ACTION

2 RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Poursuivre l'implantation de mesures incitatives de transport durable dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements d'affaires de ses employés (programme Allego, par exemple).
- Installer de nouveaux supports pour vélos.
- Soutenir les projets du Plan de transport se réalisant sur le territoire de l'administration locale.
- S'assurer que les projets de développement et les secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée soient novateurs et répondent aux exigences de l'administration municipale en matière de densification, de mixité des fonctions, de réduction de l'offre en stationnement, d'aménagement du domaine public qui favorise l'utilisation du transport collectif et les modes actifs, d'espaces dédiés pour les vélos, les vélos en libre service et l'autopartage, etc.

ACTION

3 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les édifices municipaux, notamment en exigeant les critères LEED-Or lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500 m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures.
- Éliminer graduellement les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas.

ACTION

4 AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Acquérir des véhicules écoénergétiques.
- Intégrer aux véhicules existants la technologie de pointe dont l'efficacité est reconnue (ex. : coupe-moteur automatique).
- Former les chauffeurs à la conduite écologique au moyen notamment d'un simulateur de conduite.

ACTION

5 ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Acquérir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voirie publique.

ACTION

6 PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Faire la promotion de campagnes de sensibilisation de type « Défi-climat » auprès des employés.
- Participer à d'autres campagnes publiques de sensibilisation aux changements climatiques.

ACTION

AUTRES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE PERMETTANT DE TENDRE VERS L'OBJECTIF

OBJECTIF

**ATTEINDRE LE STANDARD
PANCANADIEN EN MATIÈRE
DE CONCENTRATION DE
PARTICULES FINES DANS
L'AIR AMBIANT
(30 µg/m³) D'ICI 2020**

.....
ACTION

**7 RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE
AU BOIS EN MILIEU URBAIN**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Mener des campagnes d'information sur les effets sur la santé du chauffage au bois auprès des citoyens résidents sur le territoire de l'administration locale.

.....
ACTION

**11 RÉDUIRE L'UTILISATION DU MAZOUT
DANS LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Éliminer graduellement le mazout léger pour le chauffage des bâtiments de l'administration locale.

.....
ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE
PERMETTANT DE TENDRE VERS
L'OBJECTIF**

ORIENTATION

**ASSURER LA QUALITÉ DES
MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS**

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE
MIGRATOIRE ENTRE
MONTREAL ET LA BANLIEUE
D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT
PRINCIPALEMENT AUX
MONTREALAIS DE 25 À 44 ANS
QUI QUITTENT LA VILLE
CHAQUE ANNÉE**

.....
ACTION

**12 SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS
DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE,
SAIN ET ÉCOLOGIQUE**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles.
- Poursuivre les interventions en habitation qui contribuent à l'amélioration générale du cadre de vie et de la qualité résidentielle.

.....
ACTION

13 AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer aux projets de quartiers durables qui se réaliseraient à l'échelle locale par le biais du programme *Quartiers 21* d'ici 2015 ,
- Mettre en œuvre, dans le cadre des grands projets de développement et la planification des secteurs faisant l'objet d'une planification détaillée, les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme de manière à aménager les milieux de vie existants et futurs qui soient complets et diversifiés en terme de variété de logements, d'espaces verts, de commerces, de services et d'équipements collectifs adaptés et accessibles pour tous les types de ménage ainsi qu'axés sur la mobilité urbaine durable.

- Favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).
- Mettre en œuvre le Plan d'action sur l'accessibilité universelle.
- Réaliser des aménagements et mettre en œuvre dans les quartiers des mesures visant la réduction de la circulation afin de favoriser un transfert modal vers les modes de déplacements actifs et collectifs.
- Promouvoir le développement durable auprès des tables locales de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.
- Assurer le déploiement local de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.
- Bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public.

..... ACTION

14 APAISER LA CIRCULATION

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation à l'échelle locale.
- Lors de tous travaux de réfection routière, analyser systématiquement l'aménagement de la rue pour y intégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs ainsi que des mesures de verdissement.

..... ACTION

15 CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer à la mise en œuvre de la Stratégie sur le verdissement et la biodiversité.
- Adapter les outils réglementaires et critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur principalement pour les nouveaux projets d'aménagement et de développement qui seraient applicables, par exemple, aux aires de stationnement, aux toits et terrasses, aux nouveaux lotissements, aux domaines public et privé, etc.

- Mettre en œuvre des actions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).
- En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, développer des approches novatrices en matière d'agriculture urbaine.
- Créer des espaces verts, notamment dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.

..... ACTION

16 VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Implanter des haltes familles dans les immeubles municipaux.
- Améliorer la promotion des activités familiales : doter le site Internet de l'administration locale d'une section famille pour faire la promotion des sorties.

..... ACTION

AUTRES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE PERMETTANT DE TENDRE VERS L'OJECTIF

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 15 % LA
PRODUCTION D'EAU POTABLE
D'ICI 2015 PAR RAPPORT
À L'AN 2000**

ACTION

**19 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE
L'EAU POTABLE**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments.
- Inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres.
- Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel) à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.

ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE
PERMETTANT DE TENDRE VERS
L'OBJECTIF**

OBJECTIF

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DES
EAUX DE RUISSELLEMENT
QUI SE DÉVERSENT DANS
LES COURS D'EAU**

ACTION

**20 FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION
ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE
À LA SOURCE**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue.

- Sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (ex : débranchement de gouttières ou utilisation de barils de récupération des eaux de pluie).
- Adapter les outils réglementaires et les critères d'aménagement et intégrer au futur Plan de développement urbain des mesures rendant obligatoire, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres végétalisés autour des bâtiments par lesquels l'eau de pluie pourrait être interceptée.

ACTION

**21 PRÉVENIR ET CORRIGER LES
RACCORDEMENTS INVERSÉS
CONTAMINANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT
PLUVIAL**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Prévenir et corriger les situations de raccords inversés sous sa responsabilité.

ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE
PERMETTANT DE TENDRE VERS
L'OBJECTIF**

OBJECTIF

**RÉCUPÉRER 80 % DES
MATIÈRES RECYCLABLES
ET ORGANIQUES, DES RDD,
DES RÉSIDUS DE CRD ET DES
ENCOMBRANTS D'ICI 2019,
COMME LE STIPULE LE PLAN
DIRECTEUR DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
L'AGGLOMÉRATION DE
MONTREAL**

RDD : Résidus domestiques dangereux.

CRD : Construction, rénovation, démolition.

ACTION

**22 IMPLANter DES MESURES DE
RÉDUCTION À LA SOURCE**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Bannir les bouteilles d'eau à usage unique des édifices municipaux et s'assurer que des fontaines d'eau potable soient en place aux endroits adéquats.

- Remplacer le plastique n° 6 dans les comptoirs alimentaires sous sa juridiction.
- Implanter l'impression recto-verso et mettre en place des programmes d'économie de papier.

..... ACTION

23 IMplanter DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (dans les bâtiments de huit logements ou moins).
- Détourner les résidus de CRD de l'élimination et les acheminer vers des centres de traitement.
- Offrir une seule collecte de déchets par semaine.
- Doter les endroits publics de bacs de recyclage.

..... ACTION

24 TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Obtenir la certification en gestion responsable d'événements (norme BNQ 9700-253/2010).
- Tenir des événements écoresponsables (incluant les événements et les réunions de toute taille).
- Sensibiliser les promoteurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion responsable d'événements.

..... ACTION

AUTRES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE PERMETTANT DE TENDRE VERS L'OBJECTIF

ORIENTATION

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

OBJECTIF

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

..... ACTION

25 APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Encourager la création d'entreprises environnementales et les supporter dans leurs démarches et développement des affaires.

..... ACTION

26 STIMULER LA DEMANDE DE TECHNOLOGIES, DE PRODUITS ET DE SERVICES VERTS

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Adopter une politique d'approvisionnement responsable et durable.
- Proposer l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (éoliennes, panneaux solaires et autres).

..... ACTION

AUTRES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE PERMETTANT DE TENDRE VERS L'OBJECTIF

OBJECTIF

**AUGMENTER DE 30 % LE
NOMBRE DE CERTIFICATIONS
ENVIRONNEMENTALES
OU D'ADHÉSIONS À DES
PROGRAMMES
ENVIRONNEMENTAUX
VOLONTAIRES À MONTRÉAL
D'ICI 2020 PAR RAPPORT
À 2010**

ACTION

**28 ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION,
UNE RÉGLEMENTATION OU UNE
POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR
DES CERTIFICATIONS INTÉGRANT DES
NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant les notions de développement durable.

ACTION

**29 RÉVISER LES PROGRAMMES
MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE
À STIMULER LA CERTIFICATION**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon des normes reconnues (LEED, Boma-Best et autres) sur le territoire.

ACTION

**30 PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE
FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET
LES PROGRAMMES
ENVIRONNEMENTAUX**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.

ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE
PERMETTANT DE TENDRE VERS
L'OBJECTIF**

ORIENTATION

**AMÉLIORER LA PROTECTION
DE LA BIODIVERSITÉ, DES
MILIEUX NATURELS ET DES
ESPACES VERTS**

OBJECTIF

**AMÉLIORER LES
INFRASTRUCTURES VERTES
À MONTRÉAL EN FAISANT
PASSER LA CANOPIÉE DE
20 À 25 % D'ICI 2025 PAR
RAPPORT À 2007**

ACTION

**31 ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION
POUR PROTÉGER ET METTRE EN
VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN
BIODIVERSITÉ**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.

ACTION

**32 TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES
VERTES ET DE LEURS SERVICES
ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement.
- Aménager des infrastructures vertes (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).

ACTION

**33 DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À
LA BIODIVERSITÉ AFIN DE
SENSIBILISER LE PUBLIC ET L'INCITER
À AGIR POUR SA PRÉSERVATION**

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plate forme commune d'information relative à la biodiversité.
- Signer la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement

.....
ACTION

**34 RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE
DES ESPACES VERTS SUR LE
TERRITOIRE MONTRÉALAIS**

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Participer à l'élaboration d'un programme de gestion écologique des espaces verts.

.....
ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE
PERMETTANT DE TENDRE VERS
L'OBJECTIF**

VOLET SOCIAL

.....
ACTION

35 ÊTRE SOLIDAIRE

CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Encourager la réalisation et la participation d'employés à des missions de solidarité internationale court terme.
- Faire affaire avec des entreprises d'économie sociale.

.....
ACTION

36 ÊTRE ÉQUITABLE

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.

.....
ACTION

37 ASSURER LA RELÈVE

CONTRIBUTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

- Élaborer un Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.

.....
ACTION

**AUTRES ACTIONS DE
L'ADMINISTRATION LOCALE EN LIEN
AVEC LE VOLET SOCIAL**

D - VOLET CORPORATIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les administrations locales sont aussi invitées à s'approprier et à mettre en œuvre les mesures du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015. Celui-ci comprend :

- Un référentiel qui décrit l'approche de Montréal en développement durable et sert de guide pour la prise en compte du développement durable dans les démarches de planification.
- Une feuille de route comprenant trois types de mesures pour intégrer le développement durable dans les activités municipales.

Les administrations sont invitées à s'inspirer du référentiel et des mesures proposées en vue d'établir leur propre feuille de route pour intégrer le développement durable dans leurs pratiques corporatives. Les administrations locales peuvent indiquer les types de mesures envisagées parmi celles-ci :

Intégration du développement durable :

- ✓ à l'élaboration ou la révision d'un plan ou d'une politique;
- ✓ à l'élaboration ou à la révision d'un programme;
- ✓ à la gestion d'un grand projet.
- ✓ au développement des capacités;
- ✓ à la prise de décision;
- ✓ à la gestion des activités.
- ✓ au rapport financier annuel;
- ✓ à l'évaluation de la performance du personnel cadre.

La feuille de route peut être détaillée dans un tableau contenant les informations suivantes :

Nom de la mesure faisant l'objet d'une intégration au DD
Les moyens de mise en œuvre
Les équipes municipales visées
Moyens à mettre en œuvre pour y arriver
Échéancier proposé
Équipe responsable du dossier
Résultats attendus

E - SUIVI

Les administrations locales seront sollicitées pour participer aux bilans qui seront dressés tous les deux ans par la Ville.

AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE

Concertation

La Ville encourage les administrations locales à développer leur plan local de développement durable en collaboration avec les différents partenaires locaux et ce, dès les premières étapes d'élaboration.

Identité visuelle

La signature « Ensemble, pour une métropole durable » exprime bien la teneur ainsi que la démarche du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et les administrations locales sont invitées à l'utiliser.

ANNEXE 6

LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTREALAISE 2010-2015

La Direction de l'environnement et du développement durable tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux travaux entourant l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

PARTENAIRES EXTERNES

Élyse Arcand,

Réseau des femmes en environnement

Audrey Atwood

Centre de gestion des déplacements Saint-Laurent

Philippe Auzel

Centre de la Science de la Biodiversité du Québec

Inna Babina

AXA

Sabina Badilescu

Éco-quartier Hochelaga

Rachid Baïou

Conférence régionale des élus de Montréal

Erik Bassil

Comité Écologique Grand Montréal

Philippe Batani

Gaz Métro

Matthieu Beauchemin

Takt-etik

Léopold Beaulieu

Fondation

Élaine Beaulieu

Hydro-Québec

Léopold Beaulieu

Fondation CSN

Pierre Bélec

SOVERDI

Jenny Bell

Réseau des femmes en environnement

Marc Belley

Takt-etik

André Bergeron

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

François Berthiaume

Aéroports de Montréal

Lise Bertrand

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Dorothée Bezançon

Cégep du Vieux Montréal

Sylvie Bibeau

Comité ZIP Jacques-Cartier

Nadia Bini

Matériaux pour les arts

Brigitte Blais

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Julie Boissonneau

Aéroports de Montréal

Chanett Bolho

Agence de la santé publique du Canada

Suzie Bonin

I.C.I. Environnement

Mélanie Bordeleau

CREC Saint-Léonard

Daniel Bouchard

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Hélène Boudiller

Réseau des femmes en environnement

Lillia Bouhalas

IPAM

Michel Bourbonnière

Société de transport de Montréal

Frédéric Bourrely

Société de développement environnemental de Rosemont

Bernadette Brun

Voyagez Futé

Lisalou Bruyas

Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier St-Pierre

Sarah Burger

Fondation québécoise en environnement

Alexandre Campeau-Vallée

Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre

Serge Carignan

I.C.I. Environnement

Debbie Carman
Challenge Your World

Louise Caron
Conseil fédéral du Québec

Julie Caron-Malenfant
Institut du Nouveau Monde

André Champoux
Biosphère

Marie-Ève Chaume
Conseil régional de l'environnement de Montréal

Ariane Cimon-Fortier
Comité Zip Ville-Marie

Mira Cliche
Vélo Québec

Sébastien Cloutier
Cirque du soleil

Jérôme Conraud-Bianchi
Office municipal d'habitation de Montréal

Leila Copti
Conseil régional de l'environnement de Montréal

François Cormier
Coopérative de travail Terre Nouvelle

Julie Cournoyer
Gildan

Nathalie Coutu
CREC Saint-Léonard

Élisabeth Crête
Suncor Énergie

Isabelle Curau
Optim Ressources

Jeff Curtis
MTS Allstream

Dominique Daigneault
Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Claude D'Anjou
Mobiligo

Jennifer Davis
Université Concordia

Matthieu Decoste
École Polytechnique de Montréal

Suzanne Deguire
Université de Montréal

Benoit Delage
Éco-quartier Saint-Jacques

Martin Delisle
Vêtements BLANK

Marie-Josée Denis
Agence de la santé publique du Canada

Coralie Deny
Conseil régional de l'environnement de Montréal

Michel Deschênes
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

Anouk Desjardins
École Polytechnique de Montréal

Raymond Desjardins
École Polytechnique de Montréal

Céline Desmarteau
Société de transport de Montréal

Esther Dormagen
Optim Ressources

Geneviève Dorval-Douville
CDEC Rosemont Petite-Patrie

Martin Drapeau
Salon de l'Immobilier et de la copropriété

Thérèse Drapeau
Biosphère

Arielle Drissen
RECYC-Québec

Louis Drouin
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Simon Dubé
Éco-quartier Peter-McGill

Stéphane Dupont
Centre sur la biodiversité

Corinne Dussouchet
Éco-quartier Jeanne Mance/Mile end

Abdelhaq El Ouardi
Gaz Métro

Floris Ensik
FEM International

Shernib Faycal
Université Concordia

Sara Finley
Vinci Consultants

Jérémie Forget
École de technologie supérieure

Marie-Noëlle Foschini
Éco-quartier Sainte-Marie

Bethany Foster
Comité ZIP Jacques-Cartier

Isabeau Four
Collège de Rosemont

Josée Froment
Conseil du patrimoine de Montréal

Nicolas Gagnon
Conférence régionale des élus

Patricia Garcia
Fédération canadienne de la faune

Antoine Garcia-Suarez
Action Re-Buts

Claire Garon
Centre universitaire de santé McGill

Johanne Gélinas
Deloitte

Sophie Gélinas
Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Corinne Gendron
Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Mario Gendron
Vinci Consultants

Nadja Geoffroy
PriceWaterhouseCoopers

Andrew Gonzalez
Centre de la Science de la Biodiversité du Québec

Françoise Grambin
Agence métropolitaine de transport

Judith Granger-Godbout
Union Saint-Laurent Grands Lacs

Valérie Gravan
5N Plus

Christian Grégoire
CyberCap

Valérie Guilmain
Ministère de la culture,
des communications et de la condition féminine

Sarah-Maude Guindon
Mobiligo

Marie-France Haché
PriceWaterhouseCoopers

André Hervieux
Northex environnement

Sylvain Houde
SITQ

Nicolas Jean
AXA

Stéphane Jean-François
Merck Frosst

Nicolas Joly
Office municipal d'habitation de Montréal

Claudia Olga Kadima
Centre d'aide à la réussite et
au développement

Muriel Kearney
Perennia

Norman King
Agence de la santé et des services
sociaux de Montréal

Judith Kirby
Canards illimités

Philippe Kouadio
RÉSEAU environnement

Serge Labelle
Société du Vieux-Port de Montréal

Pascal Labonté
Collège Ahuntsic

Mélanie Lacombe
Collège de Rosemont

Valérie Lacourse
Union Saint Laurent Grands Lacs

Amélie Laframboise
Fondaction CSN

Francine Lagarde
Northex Environnement

Johanne Lambert
CSSS Jeanne-Mance

Jean-Paul Lampron
Collège de Rosemont

Isabelle Lamy
Gaz Métro

Jean Langlais
Biosphère

Philippe Lanthier
Takt-etik

Marie Lapointe
Éco-quartier Sainte-Marie

Jean-Sébastien Lascary
Conseil Jeunesse de la Ville de Montréal

Louise-Michel Laurence
Centre de développement pour l'exercice de la
citoyenneté

Hélène Lauzon
Conseil patronal de l'environnement du Québec

Claudia Lavallée
Voyagez Futé

Isabelle Lavallée
Unisféra

Denis Leclerc
Écotech Québec

Jean D. Leclerc
Ferox

Aude Lecointe
Institut du Nouveau Monde

Olivier Légaré
Action Re-buts

Jacques Lemay
Banque Nationale

Renée Lemieux
CDEC Rosemont-Petite-Patrie

France Levert
Hydro-Québec

Benoît Limoges
Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs

Gilles Loiselle
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

André Longpré
Banque Nationale du Canada

Julie Longval
Projet C-Vert - Fondation Stephen R. Bronfman

Pierre Lussier
Jour de la terre Québec

Sarah Mailhot
Groupe uni des éducateurs naturalistes et
professeurs en environnement

André Majeau
CSSS de la Pointe-de-l'Île

Serge Mallette
Hydro-Québec

Carole Marcoux
Commission scolaire de Montréal

Isabelle Masengue
IPAM

Carlos Matinez
Comité de Revitalisation urbaine intégrée
du quartier St-Pierre

Collin Mayrand
Parc Jean-Drapeau

Richard McLaughlin

Coalition québécoise contre les ateliers de misère
et SCFP 429

Charles Mercier

Société environnementale de Côte-des-Neiges

Josée Méthot

RÉSEAU environnement

Jean-François Michaud

Coalition québécoise contre les ateliers de misère

Lyne Michaud

Aéroports de Montréal

Louise Millette

École Polytechnique de Montréal

Virginie Moffet

Ministère du Développement durable de
l'Environnement et des Parcs

Nicolas Montpetit

REQ

Maria Morin

Société des alcools du Québec

Luc Morneau

RECYC-Québec

Carole Nantel

MTS Allstream

Kathleen Ng

Université McGill

Isabelle Noël

Cégep St-Laurent

Claude Normandin

Fondation CSN

Béatrice Nyambirigi

Éco-quartier Côte-des-Neiges

Christian O'Leary

Conseil des Arts de Montréal

Katia Opalka

Centre d'écologie urbaine

Marie-Ève Ouelette

Ultramar Ltée

Sylvain Ouellet

Equiterre

Lori Palano

Projet C-Vert - Fondation Stephen R. Bronfman

Jonathan Palardy

CDEC Centre-Nord

Lysianne Panagis

Action Re-Buts

Sophie Paquin

Agence de la santé et des services sociaux de
Montréal

Geneviève Paradis

Sobeys Québec

Guylaine Parent

Société du Vieux-Port de Montréal

Marie-France Patoine

Développement économique Saint-Laurent

Claire Pelletier

Commission scolaire de Montréal

François Petit

Dupdeco La Rochelle

Louis-Philippe Péloquin

Alcoa

Jérôme Petigny

Fondation québécoise en environnement

Eminé Piyalé-Sheard

Réseau des femmes en environnement

Cynthia Philippe

UQAM

Denis Plante

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Gaetan Poiré

Ministère du Développement économique
de l'Innovation et de l'Exportation

André Porlier

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Micheline Poulin

Centre des technologies de l'eau

Luc Rabouin

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Simon Racine

Vrac Environnement

Juste Rajaonson

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Alexandre Ramacieri

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Kaitlyn Rathwell

Stockholm University

Guy Raynault

Conférence régionale des élus de Montréal

Élyse Rémy

Éco-quartier Cartierville

Marie-Hélène Renaud

Communauto

Simon Robert

Loto-Québec

Maire-Joelle Robichaud

Fondation québécoise en environnement

Annie Rochette

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Claude Rocray

Hydro-Québec

Jacqueline Romano-Toramanian

AQPERE

Fanny Romestant

CEMR

Patrick Rondeau

Coalition québécoise contre les ateliers de misère

François Roquet

Société de développement Angus

Kathy Rouleau

Ministère des Transports du Québec

Mélanie Rousselle

Conférence régionale des élus de Montréal

Sylvie Rovida

Salon immobilier copropriété Montréal

Tanya Saba

Thém concept

Yolaine Savignac

École de technologie supérieure

Patrick Scally

Place Montréal Trust

Faisal Shennib

Université Concordia

Marilyne Simard

Équiterre

Robert Stafford

Société de transport de Montréal

Mélissa St-Pierre

Deloitte

Marc Suys

5N Plus

Maricarmen Tagliero

Éco-quartier Peter-McGill

Soumya Tamouro

Troisième peau

Cedric Tardif

Cégep Saint-Laurent

François Thérien

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Colleen Thorpe

Equiterre

Paul-Antoine Troxler

Éco-quartier Peter-McGill

Dimitri Tsingakis

Association industrielle de l'est de Montréal

Jean-Guy Vaillancourt

Université de Montréal

Lucie Vallé

Le Sentier Urbain

Carole Villeneuve

Recyc-Québec

Marco Viviani

Communauto

Caroline Voyer

Réseau des femmes en environnement

Kathleen Weil

Fondation du Grand Montréal

Sylvie Welsch

Salon de l'Immobilier et de la copropriété

Anne Williams

Vélo Québec

Virginie Zingraff

Conférence régionale des élus de Montréal

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Yves Alavo

Direction générale associée

Service du développement et des opérations

Michel Allaire

Direction de l'environnement et du développement durable

Patrice Allard

Direction de la diversité sociale

Diane André

Direction de l'environnement et du développement durable

Richard Arteau

Bureau du patrimoine
de la toponymie et de l'expertise

Isabelle Baudet

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Arnold Beaudin

Direction du développement économique et urbain

Stéphane Beaudoin

Cité de Dorval

Gaby Beaulac

Arrondissement de Saint-Laurent

Olivier Beausoleil

Direction de la diversité sociale

Huguette Béland

Arrondissement de Mercier—Hochelaga-
Maisonnette

Noémie Bélanger

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

Aline Bennett

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Robert Besner

Direction du développement économique et urbain

Marc Blanchet

Direction des transports

Marie-Josée Bonin

Direction des stratégies et des transactions
immobilières

Marie-Ève Bonneau

Direction du développement culturel

Céline Bouchard

Bureau du Mont-Royal

Pierre Bouchard

Direction des grands parcs et du verdissement

Diane Boulet

Direction de l'environnement et du développement durable

Yves Bourassa

Direction de l'environnement et du développement durable

Marie-Caroline Bourg

Ville de Beaconsfield

Marie-Claude Boyce

Direction des grands parcs et du verdissement

Stephane Brice

Direction des transports

Stéphane Brossault

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Serge Brosseau

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Claude Carette

Direction des transports

Raymond Carrier

Direction de la propreté et du déneigement

Jean-Claude Cayla

Direction du développement économique et urbain

André Cazalais

Direction des stratégies et transactions immobilières

Jacques Chan

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Lyse Chartrand

Direction de la diversité sociale

Charlotte Côté

Arrondissement de Montréal-Nord

Kate Coulter

Ville de Beaconsfield

Sabine Courcier

Direction des grands parcs et du verdissement

Deny Cyr

Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Anthony Daniel

Direction des grands parcs et du verdissement

Guy De Repentigny

Direction du développement économique et urbain

Nicolas Dedovic

Direction de l'environnement et du développement durable

Thérèse Des Rochers

Direction du développement culturel et des bibliothèques

Guy Deschamps

Direction de l'environnement et du développement durable

Daniel Desjardins

Direction des grands parcs et du verdissement

Marie Desormeaux

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Manon Dionne

Cité de Dorval

Denis Doucet

Service de sécurité incendie de Montréal

Jocelyne Dragon

Arrondissement de Lachine

Ghislain Dufour

Arrondissement de Lachine

Oriana Familiar

Ville de Côte-St-Luc

Dominique Filion

Direction de l'environnement et du développement durable

Anne Fortier

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Danielle Fortin

Direction de l'environnement et du développement durable

Marina Frangioni

Direction du développement économique et urbain

Michel Frenette

Direction propreté et déneigement

Réal Gagné

Arrondissement de Verdun

Liette Gagnon

Direction de l'approvisionnement

Luc Gagnon

Direction du développement économique et urbain

Martin Gaulin-Gendreau

Direction du développement économique et urbain

Marc Gauthier

Arrondissement de Ville-Marie

Geneviève Giasson

Direction de la diversité sociale

Nancy Giguère

Direction de l'environnement et du développement durable

Monique Gilbert

Direction de l'environnement et du développement durable

Gaétan Gingras

Arrondissement de LaSalle

Yves Girard

Direction propreté et déneigement

Sylvie Giroux

Direction de la culture et du patrimoine

Jean-Claude Girard

Direction de l'habitation

Jacques Grou

Direction du développement économique et urbain

Johanne Groulx

Direction de l'environnement et du développement durable

Daniel Groulx

Direction générale

Carole Guérin

Service de sécurité incendie de Montréal

Josée Guy

Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Pascale Harvey

Direction des grands parcs et du verdissement

André-Philippe Hébert

Centre d'expertise sur les matières résiduelles

Catherine Hirou
Ville de Mont-Royal

Daniel Hodder
Direction des grands parcs et du verdissement

Ronald Jean-Gilles
Muséums Nature

Grégory Kunz
Bureau de la présidence du conseil

André La Rue
Arrondissement de Saint-Léonard

Fabienne Labouly
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Labrecque
Direction de la gestion financière

Claude Lachance
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Roger Lachance
Direction de l'environnement et du développement durable

Jean Lacroix
Arrondissement de Lachine

Rémi Lacroix
Service de l'eau

Suzanne LaFerrière
Direction de l'habitation

Michel Laflamme
Arrondissement de Villeray—
Saint-Michel—Parc-Extension

Anne-Christine Lajoie
Arrondissement d'Achuesic-Cartierville

Gisèle Laverdière
Service de police de la Ville de Montréal

Jean-Marc Lavigne
Direction du matériel roulant et des ateliers

Claude Lavigueur
Ville de Beaconsfield

Johanne Lavoie
Direction du développement économique et urbain

Emmanuel Le Colleter
Direction des transports

Annick Le Floch
Direction de l'environnement et du développement durable

Daniel Legault
Direction de l'habitation

Rachel Léger
Direction des Muséums nature de Montréal

Sylvie Lepage
Direction de la diversité sociale

Patrice Leroux
Direction des immeubles

Hervé Logé
Service de l'eau

François Major
Direction des transports

Lyne Marier
Direction des communications et des relations avec les citoyens

Sylvie Mayer
Direction de l'environnement et du développement durable

Marina Peter
Ville de Westmount

Michèle Picard
Direction générale associée
Service du développement et des opérations

Martin Ponton
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Denis Quirion
Direction de l'habitation

Christine Racine
Arrondissement de LaSalle

Marc Rainville
Arrondissement de Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Gilles Rainville
Arrondissement de Saint-Léonard

Yvan Rheault
Direction de l'environnement et du développement durable

Gilles Rioux
Direction de la diversité sociale

Pierre Rochon
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jacques Savard
Direction de la diversité sociale

Martin Savard
Arrondissement de Lachine

Pierre Sigouin
Service de sécurité incendie de Montréal

Bruno Simard
Direction de l'approvisionnement

Caroline Spandonide
Direction des communications et des relations avec les citoyens

Marco St-Pierre
Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

David Tordjman
Ville de Côte-Saint-Luc

Gilbert Tougas
Service de l'eau

Jacques Tremblay
Direction de l'environnement et du développement durable

Pascale Tremblay
Arrondissement de Verdun

Andrée Turenne
Direction des grands parcs et du verdissement

Benoit Turenne
Service de police de la Ville de Montréal

Benoît Van De Walle

Direction du développement économique et urbain

Lucie Veilleux

Ville de Beaconsfield

Roger Verreault

Direction du développement économique et urbain

Yann Viergriete

Direction de l'environnement et du développement durable

Pierre Violette

Arrondissement de Saint-Laurent

Jean Walsh

Direction des immeubles

Martin E. Wexler

Direction de l'habitation

Joshua Wolfe

Ville de Westmount

**ÉQUIPE DE SOUTIEN TECHNIQUE
(LOGISTIQUE ET COMMUNICATION)****Alexandra Boileau**

Transfert Environnement

Dominique Côté

Centre Léa Roback

Alex Craft

Transfert Environnement

Valérie De Gagné

Direction des communications et des relations avec les citoyens

André Delisle

Transfert Environnement

Annie Desjardins

Direction de l'environnement et du développement durable

Ginette Gascon

Direction de l'environnement et du développement durable

Thierry Larrivée

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Jacqueline Leconte

Direction de l'environnement et du développement durable

Sophie Lepage

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Soraya Miranda

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Érick Mongeau

Direction de l'environnement et du développement durable

Élisabeth Moore-Laroche

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Patrick-Jean Poirier

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Marie-France Raynault

Centre Léa Roback

Line Ronco

Direction des communications et des relations avec les citoyens

Eric W. Schaffner

Photographe

[illegible]